



VILLE DE  
GENÈVE

# ÉCOLE LIOTARD



## RÉNOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE  
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE SÉLECTIVE  
JANVIER 2021



CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE À UN DEGRÉ  
EN PROCÉDURE SÉLECTIVE À GENÈVE

## ÉCOLE LIOTARD

POUR LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DE L'ÉCOLE

Rapport du jury, janvier 2021

### SOMMAIRE

|                     |    |
|---------------------|----|
| Introduction        | 4  |
| Rapport du jury     | 8  |
| Levée de l'anonymat | 20 |
| Projets primés      | 25 |
| Projets non primés  | 57 |





C'est parce que l'école Liotard n'a pas connu de transformations importantes au cours de ses 45 années d'exploitation et que le quartier de la Servette connaît une forte augmentation des besoins en effectif scolaire et parascolaire que la Ville de Genève a décidé d'organiser un concours d'architecture afin de choisir le projet le plus à même de répondre à la tâche difficile demandée : agrandir, rénover et mettre aux normes ce complexe scolaire.

Une opération de démolition-reconstruction n'a pas été retenue. La rénovation et son agrandissement ont donc été privilégiés et inscrits dans le plan financier d'investissement de la Ville. L'évaluation critique dans l'étude historique et architecturale selon les valeurs utilisées pour le patrimoine architectural, classe l'école dans son ensemble au rang de « sans intérêt » et son aula au rang de « intéressant ».

Actuellement, l'école abrite un programme hybride : des espaces dédiés d'une part à l'enseignement et à l'administration, au parascolaire, au sport avec une salle d'éducation physique et une piscine et d'autre part destinés au quartier avec une salle de société (dojo) et une aula. Le nombre de classes est à augmenter, le réfectoire et sa cuisine de production pour le parascolaire sont à agrandir, les espaces environnants à requalifier.

Aujourd'hui, le bâtiment, après 45 ans de bons et loyaux services, ne répond plus aux besoins et exigences d'une école contemporaine. L'aspect général défraîchi de sa façade et de ses salles de classe, l'obsolescence énergétique de son enveloppe, sa non-conformité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), sa consommation gourmande en énergie, sont autant d'éléments à prendre en considération dans la tâche demandée.

Le plan masse de l'école, à ce jour inchangé, présente un plan intéressant en croix composé d'une barre, orientée nord-sud sur trois niveaux abritant les salles de classe. Sur un axe perpendiculaire à cette barre, se trouvent les salles de sport et au sud l'aula. Au croisement des deux axes, un escalier gère les différences de niveaux entre les classes et les salles de sport organisées en demi-niveau. L'ensemble est positionné au milieu de la parcelle entouré d'arbres, peu visible depuis les rues qui la bordent, route de Meyrin et rue Liotard.

Il est intéressant de se plonger dans les archives qui font le récit de la genèse du projet pour comprendre les enjeux de la rénovation/agrandissement. Les bureaux Strub & Duboule et Dupraz & Iseli, architectes genevois alors mandatés pour la réalisation de l'école au début des années 1970, ont connu, si l'on en croit l'histoire du processus d'élaboration du projet, des difficultés inattendues.

La force du plan en croix, à première vue intéressante, semble être le résultat d'un processus de réductions successives du projet initial, plutôt qu'un véritable parti pris. On comprend pourquoi l'école dans sa finalisation contient des incohérences dans son concept. En examinant les plans de plus près, on découvre un projet mal maîtrisé et trop pragmatique. Seule l'aula de facture brutaliste sur pilotis attire le regard et donne le caractère identitaire de ce lieu. Sa conception d'ensemble n'offre rien de remarquable si ce n'est sa situation urbaine loin des tumultes de la rue bordée de végétation. La présence des arbres n'est pas à négliger, l'arborisation a fait déjà couler de l'encre à l'époque de la construction de l'école, il en sera de même en tout cas aujourd'hui, où la question de la végétalisation des villes est un thème d'urgence.

C'est avec toutes ces données particulières et complexes que les 15 équipes, choisies minutieusement lors de la sélection des dossiers de la première phase sélective du concours, ont dû aborder la problématique de l'agrandissement et de la rénovation d'un bâtiment avec ses dysfonctionnements, sa rigidité et son peu de flexibilité, dont l'architecture de peu d'intérêt possède néanmoins un fort caractère identitaire, dans un contexte urbain laissant peu de place de manœuvre. Comment trouver le bon équilibre ? Comment éviter le trop ou le pas assez ? Comment s'intégrer dans une forme forte sans la diminuer ou la monumentaliser ? Comment éviter de faire table rase de cette école existant depuis plus de 45 ans ? Comment enfin faire pour que cette école retrouve son panache et soit perçue et utilisée demain comme une école de son temps flexible et attractive pour un enseignement du futur ?

Étonnement, alors que la réponse de la surélévation semblait la seule issue à ce dilemme, les réponses furent incroyablement multiples. Chaque équipe qui a mené l'exercice s'est posé les questions susmentionnées et y a répondu chacune à sa manière. Je suis convaincue que la diversité des résultats découle en partie de la motivation d'un choix large de bureaux d'architecture de qualité et de tout horizon à la phase sélective des dossiers, procédure de concours choisie par le maître de l'ouvrage pour cette tâche jugée complexe. D'autre part, le programme de concours, voulu non-restrictif à la phase de son élaboration, a certainement autorisé une certaine liberté d'action aux concurrents. Ces deux volontés ont permis au jury, par l'éventail des réponses rendues, de mettre en exergue les projets les plus pertinents dans un échange fécond.

Après deux jours intenses d'analyses approfondies et de discussions, à toutes les échelles du projet, le jury a décidé à l'unanimité de décerner le premier prix à « Clara ». Le projet apporte par une idée simple et claire, l'épaississement de la barre côté nord en couche de classes, toutes les réponses aux dysfonctionnements et aux manques de l'école actuelle. Son système distributif est clarifié, sa typologie des classes est réinventée. Malgré sa compacité, le bâtiment reste, avec sa hauteur préservée de trois niveaux, un nouvel ensemble intégré dans le parc. L'utilisation du rythme du système porteur pour sa nouvelle façade donne à l'ensemble élégance et générosité appropriées. Les nouvelles ouvertures du volume de l'aula seront le « plus » pour l'utilisation multifonctionnelle à venir.

Au nom du jury, je remercie tous les participants pour la grande qualité des réponses apportées à ce thème complexe. Je salue l'ouverture d'esprit des utilisateurs et leurs incroyables sens de l'écoute qui j'en suis sûre trouveront dans le projet lauréat toutes les satisfactions à leurs attentes. Enfin, en tant que présidente, je tenais à remercier chaleureusement tous les membres du jury qui ont su, chacun dans leur intervention, apporter des critiques constructives qui ont fortement aidé dans le juste choix.

**M<sup>me</sup> Véronique BERTRAND**, architecte DPLG, FAS, BGM Architekten, Bâle – présidente du jury

Les effectifs scolaires et parascolaires du quartier ont augmenté de manière constante et importante, entraînant une saturation de l'école Liotard. A l'augmentation des effectifs s'additionnent les besoins en locaux de l'enseignement inclusif et de la journée continue. Le Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) ont ainsi décidé d'agrandir et de rénover cet établissement scolaire.

A l'origine, l'école a été construite sans se soucier des questions énergétiques et s'avère être l'école la plus consommatrice d'énergie fossile de la Ville de Genève! A cet enjeu s'ajoute celui de la perméabilité des sols et de la lutte contre les îlots de chaleur. En effet, peu aménagés et fortement goudronnés, nous attendons aujourd'hui davantage des espaces de respiration et de jeux d'un préau. Au regard de ces constats et des engagements pris par la Ville de Genève pour le climat, la rénovation de l'école Liotard est une priorité.

Dans un contexte social et environnemental de plus en plus tendu, la réflexion sur la place de l'école est incontournable. Elle se conçoit et se planifie comme un espace de vie pluriel : à la fois lieu d'apprentissage, instrument du lien social et ouverte sur l'extérieur. La composition des espaces intérieurs et extérieurs du projet retenu a été pensée à l'échelle de l'enfant, en créant de véritables espaces de vie. Par son ouverture côté nord et sud, par les relations qu'entretient l'intérieur avec l'extérieur, cette école rénovée et agrandie offrira de nouvelles qualités spatiales.

Une école est un repère structurant pour les enfants et leur famille dans le quartier. Elle est le second lieu de vie des enfants, et nombreux sont ceux qui y passent toute la journée. Les écoles doivent s'adapter à cette réalité afin d'offrir un parcours journalier, alternant entre temps scolaire et parascolaire, temps à l'intérieur et à l'extérieur. L'intérieur et l'extérieur de l'école forment un tout qui doit être appréhendé avec le même soin.

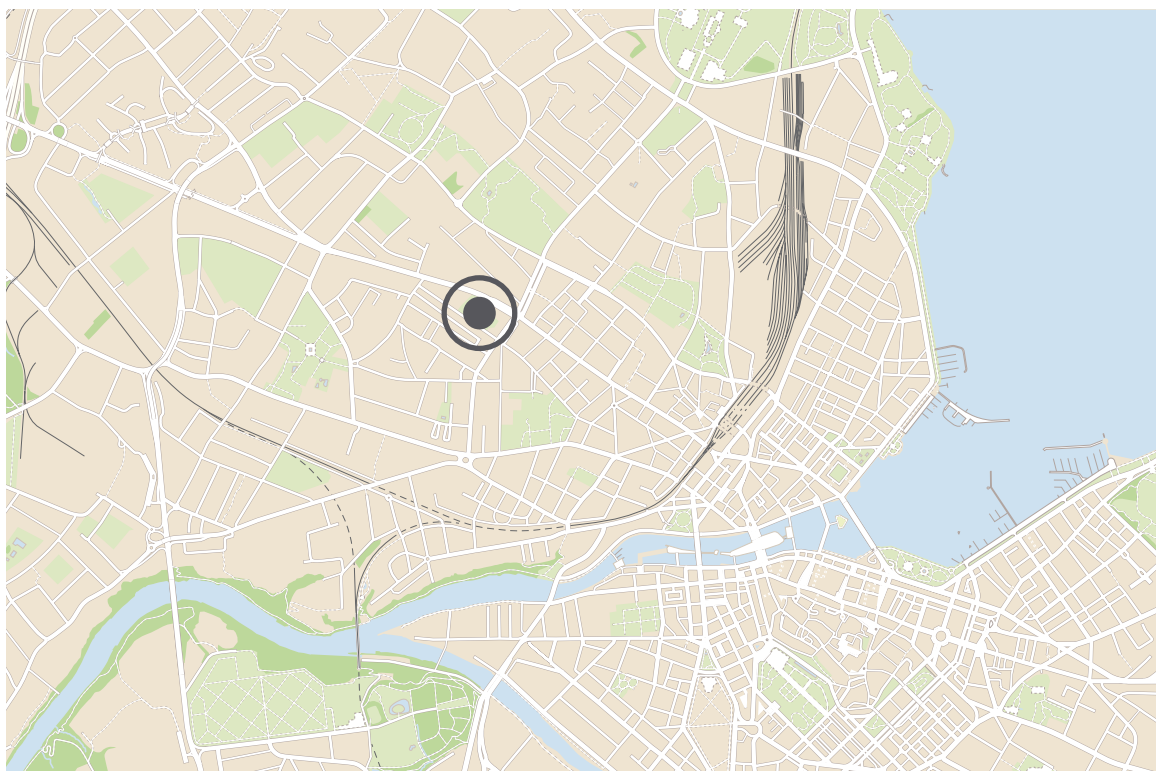
Le passage à l'école est une étape fondatrice de nos parcours de vie. L'importance de ce lieu nous oblige à choisir avec soin la procédure de sélection qui offre un juste panel de propositions. La qualité et la diversité des 15 projets rendus ont généré des analyses approfondies, des discussions argumentées et des conclusions partagées.

Le projet choisi s'insère dans le cadre bâti, et par ses qualités urbanistiques et architecturales démontre sa capacité à créer une véritable centralité de quartier. La rénovation et l'agrandissement de l'école Liotard répondent aux objectifs en offrant des places d'enseignement et en assainissant le bâtiment, mais surtout il propose un cadre de vie accueillant et sécurisant pour les enfants, qui je l'espère, s'éveilleront dans les meilleures conditions.

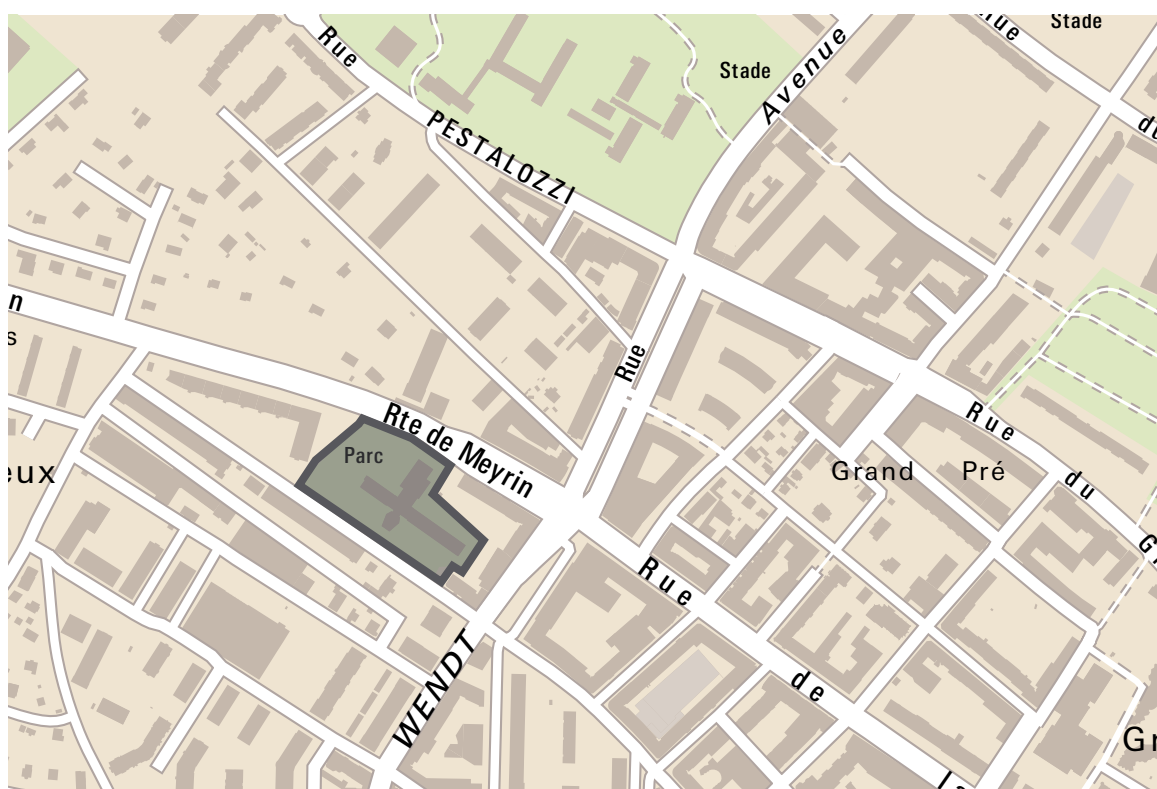
Comme l'ensemble du jury, je suis convaincue que le projet « Clara » répondra pleinement aux attentes des utilisateurs et de tous les usagers du parc. Il me tarde de le voir se réaliser.

Merci à tous, concurrents et membres du jury, d'avoir contribué à la réflexion menée par la Ville de Genève, par le travail important et de grande qualité que vous avez tous fourni.

**M<sup>me</sup> Charlotte MALIGNAC**, urbaniste, Codirectrice du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève – Vice-présidente du jury



plan de situation



périmètre du concours

## 01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE DE L'OUVRAGE

L'organisateur et le maître de l'ouvrage sont la Ville de Genève.

## 02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture à un degré, en procédure sélective, tel que défini par les articles 3 et 7 du règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009, procédure sélective ouverte aux architectes ou groupements d'architectes.

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

## 03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Le programme du présent concours s'articule autour de trois axes: la rénovation, l'extension et la mise aux normes de l'ensemble de l'école Liotard. Il est attendu des concurrents une réflexion sur la rénovation de l'école ainsi qu'une réflexion sur l'insertion urbaine et paysagère de l'école et son extension.

La Ville de Genève souhaite que l'ensemble de l'école, rénové et agrandi, soit mis à disposition du Service des écoles et institutions pour l'enfance, pour la rentrée scolaire 2025–2026.

Les objectifs sont les suivants:

- valoriser les points forts du site (articulation des volumes du bâti, végétalisation, qualité de l'ensemble et des espaces extérieurs);
- garantir la cohérence de fonctionnement de l'école ainsi que des programmes sur le même site (cuisine de production, locaux sportifs, etc.) en lien ou non avec l'école;
- répondre aux exigences qualitatives et quantitatives des espaces telles que définies par le programme des locaux;
- qualité et économie de projet (tout élément pouvant être conservé et réutilisé devrait l'être);
- qualité architecturale des réponses aux problèmes énergétiques (enveloppe).

## 04 / PROGRAMME

### Contexte

Dans le secteur de l'établissement Franchises – Liotard – Vieuxseux, délimité au nord par la route de Meyrin, au sud par l'avenue de Châtelaine, à l'ouest par l'avenue Edmond-Vaucher et à l'est par l'avenue Wendt, les effectifs scolaires sont passés de 977 élèves en 2012–2013 à 1 039 à la rentrée 2018.

Toujours dans ce périmètre, les effectifs scolaires devraient augmenter fortement ces prochaines années sous l'effet de la construction de 800 nouveaux logements à l'horizon 2026 (dont 650 avant 2025).

Dans le secteur concerné, les effectifs parascolaires sont également en constante augmentation, que ce soit pour le repas de midi ou pour le temps compris entre 16 heures et 18 heures. Les enfants accueillis chaque jour au restaurant scolaire de Liotard représentaient 31 % des élèves en 2012–2013 et 39 % en 2017–2018.

### Caractéristiques du bâtiment

L'école Liotard a été réalisée entre les années 1973 et 1975 par les architectes Strub & Duboule et Dupraz & Iseli. Elle se trouve entre la route de Meyrin et la rue Liotard, voisine de deux parcelles résidentielles. L'école Liotard n'est presque pas visible depuis les rues qui l'entourent. Elle se découvre en traversant un rideau d'arbres. Le plan masse de l'école est cruciforme. Le corps principal est un long parallélépipède qui contient les salles de classe. Perpendiculaire aux classes se trouve le volume de la piscine, et de la salle de gymnastique (côté route de Meyrin) et l'aula, volume sculptural hexagonal de caractère brutaliste (côté rue Liotard).

Au croisement des deux axes se trouve la circulation principale. Cette position permet de gérer la différence de niveau entre le niveau des salles de classe (ailes) et les volumes transversaux qui sont en demi-niveau. Ensemble avec la cage d'escaliers située dans l'aile est, la circulation principale distribue plusieurs accès aux locaux scolaires et non-scolaires. Elle doit répondre à plusieurs flux de circulation qui se croisent tout au long de la journée.

Les façades du corps principal sont une composition en damier constituée de panneaux préfabriqués lourds ou légers comprenant des menuiseries métalliques en aluminium éloxé naturel avec un double vitrage. Sur l'axe transversal, le volume de la salle de gymnastique est revêtu d'un enduit beige-jaune et le volume de l'aula est en béton brut.

L'emplacement de l'école sur la parcelle, l'articulation des volumes et le rapport avec les surfaces extérieures sont des qualités que la Ville de Genève souhaite maintenir et valoriser.

Dans sa configuration actuelle, l'école est composée de :

- 20 locaux type classe de 80 m<sup>2</sup> (17 classes dédiées aux maîtres titulaires + 1 classe d'accueil + 1 classe de soutien scolaire (ECSP) + 1 atelier du livre)
- diverses salles d'activités créatrices, parascolaire, rythmique, bibliothèque, etc.
- 1 réfectoire avec son office de remise en température
- 1 aula de 120 places
- 1 salle de gymnastique
- 1 piscine avec bassin de 25 x 10 mètres, homologué pour les compétitions nationales
- 1 appartement pour le responsable de bâtiment scolaire
- 1 local société (dojo) d'environ 480 m<sup>2</sup>
- 1 abri PC

### Résumé du programme

Le programme du présent concours s'articule autour de trois axes : la rénovation, l'extension ou le remaniement des surfaces existantes et la mise aux normes de l'ensemble.

Une attention particulière sera portée à la gestion des flux de circulations (séparation des flux scolaires et extra-scolaires, livraison alimentaire, circulation des repas et gestion des déchets, accès indépendants des installations sportives).

#### 1. La rénovation de l'école portera sur :

- L'assainissement et la transition énergétique du bâtiment
- La réfection de l'enveloppe
- L'installation des panneaux solaires en toiture
- La réfection et remise aux normes des installations CVSE
- La rénovation des installations techniques de la piscine (fond mobile, pompes, filtres, etc.)
- Le rafraîchissement de l'ensemble des locaux
- La remise en état de tous les aménagements extérieurs, aménagement d'accès pour les livraisons et enlèvements de repas scolaires

#### 2. Les besoins en surfaces et fonctions :

Augmentation de la capacité de l'école par

- Un agrandissement équivalent d'un étage (7 locaux de 80 m<sup>2</sup> et 2 locaux de 100 m<sup>2</sup>)
- Un agrandissement de la cuisine actuelle pour permettre l'implantation d'une cuisine de production de 400 m<sup>2</sup>
- L'ajout de locaux de service attenants

Réaménagement des surfaces existantes/libérées

- Transformation de l'appartement de 118 m<sup>2</sup> pour accueillir un programme destiné soit au programme scolaire, soit aux activités scolaires et/ou aux activités parascolaires
- Transformation de surfaces existantes ou nouvelles surfaces pour locaux administratifs
- Réaménagement du réfectoire actuel ou création d'un nouveau réfectoire pouvant accueillir 150 couverts
- Transformation de l'aula en une salle polyvalente qui sera mise à disposition de l'école, du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et des habitants.

Circulations

- Améliorer et, au besoin, compléter les accès et circulations pour les différentes utilisations (locaux scolaires, parascolaires et locaux utilisés en dehors des heures d'ouverture de l'école)

- Distinguer les circulations scolaires et extra-scolaires (p. ex. les repas ne doivent pas se croiser avec les flux scolaires et activités extra-scolaires)
- Accès indépendant pour les locaux suivants: piscine, salle de gym, aula, salle de société (dojo)
- Mise en conformité des circulations pour les PMR et création d'un ascenseur
- L'école devra être entièrement accessible pour les PMR.

L'école aura un gabarit maximum de 3 étages sur rez-de-chaussée.

### 3. La mise aux normes de l'ensemble :

- Atteindre les exigences des dernières normes parasismiques
- Un nouveau compartimentage feu et de nouvelles sorties de secours devront être créés pour se conformer aux exigences de la Police du feu et des normes AEAI en vigueur
- Le projet de cuisine de production devra se conformer aux règles de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et du Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le programme respectera – dans la mesure du possible (s'agissant d'une rénovation) – le règlement RCLEP (Règlement relatif à la construction, à la rénovation et à la transformation des locaux de l'enseignement primaire régulier et spécialisé) C1.10.11 du 23 mai 2018.

## 05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.13 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- respect et compréhension du programme
- intégration de l'extension au bâti existant et dans son environnement
- fonctionnement de l'ensemble
- qualité de la rénovation
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet
- économie générale du projet
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation urbaine du bâti

L'ordre de citation des critères ne correspond pas à une pondération. Le jury procède au classement général sur la base des critères d'évaluation exposés.

06 / JURY

Le jury, désigné par le maître de l'ouvrage, est composé des personnes suivantes :

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidente      | <b>M<sup>me</sup> Véronique BERTRAND</b> , architecte DPLG, FAS, BGM<br>Architekten, Bâle                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Vice-présidente | <b>M<sup>me</sup> Charlotte MALIGNAC</b> , urbaniste, Codirectrice du Département<br>de l'aménagement, des constructions et de la mobilité,<br>Ville de Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Membres         | <b>M. Philippe MEYLAN</b> , architecte EPFL, SIA,<br>Directeur du patrimoine bâti, Ville de Genève<br><b>M. Reto MOSIMANN</b> , architecte HES, REG A, FAS, SIA, SWB<br>Spaceshop Architekten, Bienne<br><b>M. Paul HUMBERT</b> , architecte EPFL, FAUP, SIA, FAS,<br>LVPH Architectes, Fribourg<br><b>M. Andreas GRAF</b> , architecte ETH, SIA,<br>Liechti Graf Zumsteg Architekten AG, Brugg<br><b>M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER</b> , cheffe du Service des écoles<br>et institutions pour l'enfance, Ville de Genève<br><b>M<sup>me</sup> Martine TOFFEL</b> , cheffe de Service, DIP-DGEO,<br>Etat de Genève<br><b>M. Rolando CASTELLI</b> , responsable du secteur GIAP, Genève |
| Suppléants      | <b>M. Nicolas STRAMBINI</b> , architecte EPFL, SIA,<br>Alfred Architectes, Renens<br><b>M<sup>me</sup> Soazig LEMARCHAND</b> , architecte DPLG,<br>Adjointe de direction Service des écoles et institutions<br>pour l'enfance, Ville de Genève                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé d'une somme globale de Fr 183 400.- HT pour l'attribution d'environ six prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Selon l'article 17.4 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, une partie équitable de la somme globale sera répartie de manière égale, sous forme d'indemnité entre les participants dont les travaux ont été admis au jugement.

## 08 / CALENDRIER DU CONCOURS

**1<sup>re</sup> phase : sélection de candidats**

|                                        |                            |
|----------------------------------------|----------------------------|
| Ouverture des inscriptions au concours | 3 avril 2020               |
| Questions des concurrents              | jusqu'au 24 avril 2020     |
| Réponses du jury sur SIMAP             | au plus tard le 7 mai 2020 |
| Rendu des dossiers de candidature      | 20 mai                     |
| Jury phase sélective                   | 11 juin 2020               |

**2<sup>e</sup> phase : concours de projets**

|                           |                                  |
|---------------------------|----------------------------------|
| Questions des concurrents | jusqu'au 28 août 2020            |
| Réponses du jury          | au plus tard le 9 septembre 2020 |
| Rendu des projets         | 10 novembre 2020                 |
| Jugement du concours      | 9, 10 et 11 décembre 2020        |
| Exposition des projets    | du 19 au 30 janvier 2021         |

09 / 1<sup>re</sup> PHASE : SÉLECTION DES CANDIDATS

A la suite de l'annonce publiée le 3 avril 2020, le jury a reçu 53 dossiers de candidature.  
Le 11 juin 2020, le jury a choisi 15 candidatures pour la suite du concours.

10 / 2<sup>e</sup> PHASE : CONCOURS DE PROJETS

15 bureaux candidats ont été admis pour la 2<sup>e</sup> phase.

## 11 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Les 15 candidats ont rendu leur projet à l'organisateur dans les délais, soit par ordre d'enregistrement :

**01 PONCTUATIONS****02 Jeux Libres****03 CLARA****04 Objectif Lune****05 HORTUS****06 OURDIR****07 LE LIOTARD SUR LE TOIT****08 SHERWOOD****09 PAVILLON LIOTARD****10 BELLE CHOCOLATIÈRE****11 La liseuse****12 OnePiece****13 DEIMOS****14 À Marcel****15 ELIOTT**

## 12 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que 15 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

Les 15 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

## 13 / EXPERTISES DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du 11 novembre au 8 décembre par les spécialistes-conseils du jury, soit :

**M. Romain BERGER**, ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève  
**M. Bruno AESCHLIMANN**, architecte paysagiste, Service des espaces verts, Ville de Genève  
**M. Alain MATHEZ**, attaché de direction, Département du Territoire, Etat de Genève  
**M. Guillaume DUCRET**, directeur de l'école Liotard, DIP, Genève  
**M. Damien DREIER**, ingénieur civil, Structurame  
**M. Guy DUNANT**, économiste, IEC Lausanne SA

Tekhne SA (**M. Jean-Daniel BEUCHAT**, économiste), initialement nommé dans le programme du concours comme expert économique, nous a fait part de sa décision de se retirer du mandat pour une question d'organisation. L'expertise économique a été réalisée par IEC Lausanne SA (**M. Guy DUNANT**, économiste).

Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M<sup>me</sup> Raluca POLIAC**, architecte AAM, SIA, à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

## 14 / JUGEMENT

### 14.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 9, 10 et 11 décembre 2020.

#### 14.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 15 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

#### 14.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets, en présence des organisateurs qui commentent chacun des projets, planches et maquettes.

#### 14.4 / PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

##### **Conformité au programme et cahier des charges**

Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate que tous les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au programme et au cahier des charges.

#### 14.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury a procédé à un premier examen des projets au terme duquel il a défini sa méthode de travail. L'ensemble du jury examine, commente et analyse chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement :

- respect et compréhension du programme ;
- intégration de l'extension au bâti existant et dans son environnement ;
- fonctionnement de l'ensemble ;
- qualité de la rénovation ;
- qualités architecturales, fonctionnelles et techniques du projet ;
- économie générale du projet ;
- valorisation des espaces extérieurs existants ou créés et articulation urbaine du bâti.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

**01 PONCTUATIONS**

**07 LE LIOTARD SUR LE TOIT**

**08 SHERWOOD**

**11 La liseuse**

**12 OnePiece**

**15 ELIOTT**

14.6 / DEUXIÈME TOUR DU JUGEMENT

Le jury procède ensuite, devant tous les projets conservés, à une analyse plus détaillée, en tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des expertises.

A l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

- 04 Objectif Lune
- 05 HORTUS
- 06 OURDIR
- 10 BELLE CHOCOLATIÈRE

14.7 / TOUR DE RATTRAPAGE

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets admis au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. A l'issue de ce tour, aucun projet supplémentaire n'est retenu.

14.8 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, à l'unanimité, les prix suivants en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

|                                             |              |                  |                 |
|---------------------------------------------|--------------|------------------|-----------------|
| 1 <sup>er</sup> rang – 1 <sup>er</sup> prix | Projet n° 03 | <i>CLARA</i>     | Fr. 35'000.– HT |
| 2 <sup>e</sup> rang – 2 <sup>e</sup> prix   | Projet n° 09 | PAVILLON LIOTARD | Fr. 30'000.– HT |
| 3 <sup>e</sup> rang – 3 <sup>e</sup> prix   | Projet n° 02 | Jeux Libres      | Fr. 25'000.– HT |
| 4 <sup>e</sup> rang – 4 <sup>e</sup> prix   | Projet n° 14 | <i>À Marcel</i>  | Fr. 10'000.– HT |
| 5 <sup>e</sup> rang – 5 <sup>e</sup> prix   | Projet n° 13 | <i>DEIMOS</i>    | Fr. 8'400.– HT  |

En outre, tous les projets remis et admis au jugement reçoivent une indemnité d'un montant de Fr. 5 000.– HT.

## 15 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la qualité et la diversité des projets rendus.

A l'issue des débats, le jury est unanimement convaincu que le projet lauréat n° 03 «Clara» possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage, des utilisateurs ainsi que du public.

A l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet, au bureau auteur du projet.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes :

- Retravailler les accès, notamment l'entrée nord, nord-est et de livraison ainsi que mieux hiérarchiser les entrées secondaires
- Faire évoluer l'idée des jardins d'hiver

Le jury relève ensuite le travail nécessaire à venir sur les projets de façades :

- Trouver une meilleure cohérence d'ensemble entre le bâtiment principal, l'aula ainsi que le corps des salles de sport
- Travailler le raccord entre les différents éléments
- Développer les angles et le portique du bâtiment principal
- Etudier les proportions et rythme de la façade du gymnase
- Façade nord – questions énergétiques (réévaluer les pleins et vides de la façade)

Le jury demande également de développer le fonctionnement des vestiaires.

Enfin, il est attendu un approfondissement du fonctionnement de l'aula (entre autres étudier l'entrée indépendante) en maintenant la proposition d'ouverture des façades.

16 / APPROBATION DU JURY

Présidente  
**M<sup>me</sup> Véronique BERTRAND**



Vice-présidente  
**M<sup>me</sup> Charlotte MALIGNAC**



Membres  
**M. Philippe MEYLAN**



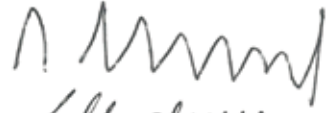
**M. Reto MOSIMANN**



**M. Paul HUMBERT**



**M. Andreas GRAF**



**M<sup>me</sup> Isabelle WIDMER**



**M<sup>me</sup> Martine TOFFEL**



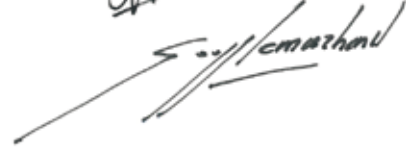
**M. Rolando CASTELLI**



Suppléants  
**M. Nicolas STRAMBINI**



**M<sup>me</sup> Soazig LEMARCHAND**





15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

PROJETS PRIMÉS

par ordre de prix

|                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> rang   1 <sup>er</sup> prix | <p>Projet n° 03</p> <p><b>CLARA</b></p> <p>Architectes</p> <p><b>CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE</b></p> <p>Rue Caroline 17C   1227 Les Acacias   Suisse</p> <p>Collaborateurs</p> <p>Thierry Manasseh   Christine Demierre   Alessandra Bassi   Samuel Galmiche   William Cyr-Lamy</p>                                                                                                                                     |
| 2 <sup>e</sup> rang   2 <sup>e</sup> prix   | <p>Projet n° 09</p> <p><b>PAVILLON LIOTARD</b></p> <p>Architectes</p> <p><b>Consortium Bonhôte Zapata architectes SA et PEZ arquitectos SLP</b></p> <p>c/o Bonhôte Zapata architectes   Rue du Levant 3   1201 Genève   Suisse</p> <p>Collaborateurs</p> <p>Julia Zapata   Philippe Bonhôte   Mathieu Rouillon   Nicolas Hanssens   Anna Ferrario</p> <p>Timotio Alves   Patricia Leal   Javier de Mateo   Jorge Ribadeneira</p> |
| 3 <sup>e</sup> rang   3 <sup>e</sup> prix   | <p>Projet n° 02</p> <p><b>Jeux Libres</b></p> <p>Architectes</p> <p><b>IN_OUT architecture Sàrl – Cathrin Trebeljahr</b></p> <p>Rue du Stand 37   1204 Genève   Suisse</p> <p>Collaborateurs</p> <p>Beatriz Garcia   Xabier Diaz   Florian Benedetti   Wenqian Zhu</p> <p>Ingénieur civil   ESM   Jérôme Ponti</p>                                                                                                               |
| 4 <sup>e</sup> rang – 4 <sup>e</sup> prix   | <p>Projet n° 14</p> <p><b>À Marcel</b></p> <p>Architectes</p> <p><b>Aeby Perneger &amp; Associés SA</b></p> <p>Rue de Veyrier 19   1227 Carouge   Suisse</p> <p>Collaborateurs</p> <p>Patrick Aeby   Jan Perneger   José Bru   Ana-Maria Marin   Andrea Schiavo</p>                                                                                                                                                              |

5<sup>e</sup> rang – 5<sup>e</sup> prix

Projet n° 13

**DEIMOS**

Architectes

**ESPOSITO+JAVET architectes**

Rue des Terreaux 10 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Alfonso Esposito | Anne-Catherine Javet | Ardian Uka | Maureen Soupe

Tommaso Alberghi | Marina Biga

Ingénieur civil | BOSS & ASSOCIES SA | Bicher Farra

Ingénieur façades | BCS FACADES | Philippe Bissat

Paysagiste | L'ATELIER DU PAYSAGE | Jean-Yves Le Baron

Puis, par ordre d'arrivée

Projet n° 01

**PONCTUATIONS**

Architectes

**2b architectes / stratégies urbaines concrètes**

Avenue de Beaumont 22A | 1012 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Stephanie Bender | Philippe Bébox | Nadia Berthier | Giulia Ferretti

Thierry Raess | Luca Hoser

Direction des travaux | Architech SA | Franck Herbert

Ingénieur civil | Ingeni SA | Gabriele Guscetti

Architecte-paysagiste | Cécile Albana Presset

Projet n° 04

**Objectif Lune**

Architectes

**bauzeit architekten**

Falkenstrasse 17 | 2502 Bienne | Suisse

Collaborateurs

Roberto Pascual | Matteo Romano | Yves Baumann | Rebeca Vidal | Laura Röthlisberger

Ingénieur civil | Ingeni SA | Giovanni Accardo

Projet n° 05

**HORTUS**

Architectes

**matador + xmade**

Südquastrasse 14 | 4057 Bâle | Suisse

Collaborateurs

matador Bruxelles | Olivier Bourez | Jean-Philippe Jasienski | Boris Bardonneau | Mihai Pop  
Brenda Gonzalez

xmade GmbH Bâle | Miquel Rodriguez | Pierluigi D'Acunto | Silvia Gil | Raquel Jiménez  
Ingénieur civil | Dr. Schwartz consulting AG | Joseph Schwartz  
Ingénieur CVS-E Incendie | srg engineering | Florian Ricci | Daniel Sermondadaz  
Patrick Saugy | Kevin Houtin

Projet n° 06

**OURDIR**

Architectes

**atelier d'architecture Böcklin Maeder Cloutier + Burrus Nussbaumer architectes Sàrl**

Rue de la Scie 4 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Enrico Chizzolini | Chloé Rennard | Stephan Meleshko  
Ingénieur civil | Ingeni SA | Giovanni Accardo  
Ingénieur CVSE | Gartenmann Engineering SA | Blaise Gafsou  
Ingénieur sécurité | Archisecu | Marc Haldi

Projet n° 07

**LE LIOTARD SUR LE TOIT**

Architectes

**FAZ ARCHITECTES**

Rue du Jura 32 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Véronique Favre | Tanya Zein | Marco Gonçalves | Lena Reesink | Paul-Antoine Terrier

Projet n° 08

**SHERWOOD**

Architectes

**bunq SA + David Reffo architecte Sàrl**

Rue Saint-Jean 32 | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs

Laurent Gaille | Philipe Gloor | Julien Grisel | Cyril Lecoultre | David Reffo | Michele Di Matteo  
Cathelyne Dolisy | Xavier Poulain  
Ingénieurs Conseils | B+S Ingénieurs Conseils SA | Marcio Bichsel  
Ingénieur thermicien | Estia SA | Benoît Nguyen

Projet n° 10

**BELLE CHOCOLATIÈRE**

Architectes

**RAPIN SAIZ ARCHITECTES**

Rue des Bosquets 18B | 1800 Vevey | Suisse

Collaborateurs

Vincent Rapin | Maria Saiz | Camille Paragon | Sophie Nieuwbourg

Projet n° 11

**La liseuse**

Architectes

**Sylla Widmann Architectes SA**

Rue des Maraîchers 8 | 1205 Genève | Suisse

Collaborateurs

Vlora Seljmani | Michael Casares | Teresa Ferreira | Yves Beetschen | Kristina Sylla Widmann

Marc Widmann

Projet n° 12

**OnePiece**

Architectes

**Calanchini Greub Architectes Sàrl**

Rue de Montbrillant 28 | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Andrea Calanchini | Nuria Greub

Projet n° 15

**ELIOTT**

Architectes

**LOCALARCHITECTURE**

Côtes-de-Montbenon 6 | 1003 Lausanne | Suisse

Collaborateurs

Antoine Robert-Grandpierre | Laurent Saurer | Giulia Altarelli | Alessandro Frego

Architecte-paysagiste | Pascal Heyraud Sàrl

Ingénieur civil | Thomas Jundt Ing. Civils SA

Ingénieurs CVSE | Weinmann Energies SA

Ingénieur Feu | PluriExpert SA



1<sup>er</sup> rang | 1<sup>er</sup> prix

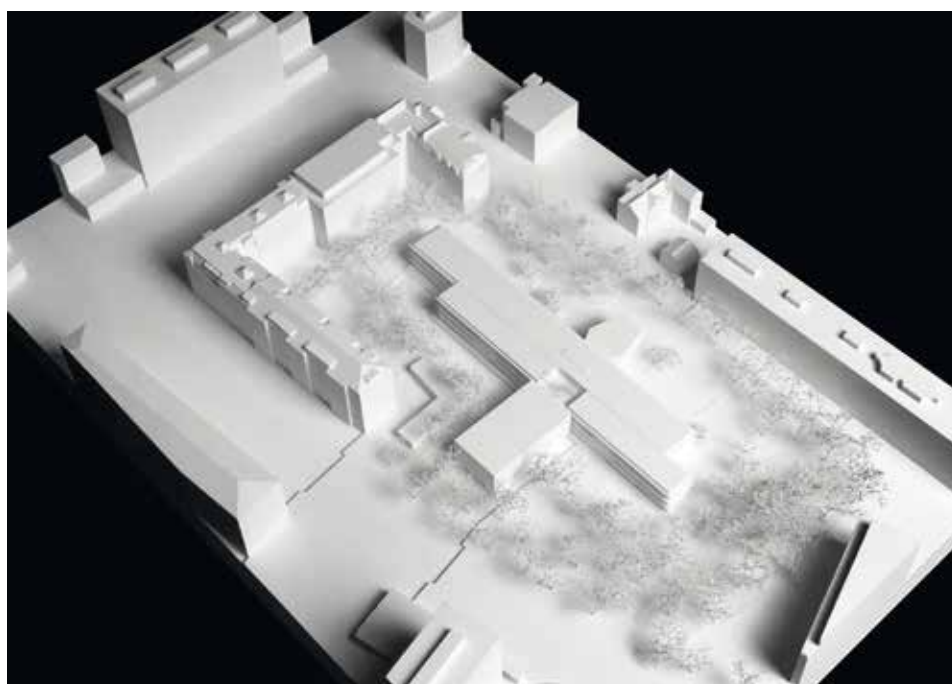
Projet n° 03

**CLARA**

Architectes

**CHRISTIAN DUPRAZ ARCHITECTURE OFFICE**

Rue Caroline 17C | 1227 Les Acacias | Suisse



Le parti pris du projet « Clara » est de maintenir un bâtiment de trois étages qui conserve, malgré sa compacité, l'aspect d'un bâtiment de parc en contraste avec les immeubles résidentiels environnants, nettement plus élevés. Le parc, avec sa belle population d'arbres, est préservé et mis en valeur.

Une couche accueillant les nouvelles salles de classe est ajoutée contre le corps longitudinal du bâtiment existant. Ces locaux profitent d'une nouvelle orientation et offrent une nouvelle façade habitée à l'école, qui aujourd'hui renvoyait davantage à l'image d'une façade arrière. La nouvelle couche glisse à l'arrière et est décalée longitudinalement par rapport à la structure existante, préservant ainsi l'aspect élancé des façades avant. Vers le parc, un second préau couvert est créé.

Le second geste est de libérer l'aile de la salle de sport en dégageant la couche latérale intégrant les vestiaires actuels ce qui révèle la transparence et la finesse de la structure.

Dans le hall d'accueil, un nouvel escalier principal permet d'accéder aux étages supérieurs. Au rez-de-chaussée, dans l'aile de droite prend place le réfectoire, avec ses fenêtres donnant sur le préau. La salle à manger devient une salle polyvalente avec une qualité de séjour élevée dans un endroit attrayant au sein de l'école et du quartier. À l'arrière, le réfectoire avoisine directement la cuisine de production, qui est idéalement située et bien organisée d'un point de vue opérationnel. L'emplacement de la zone de livraison, directement à côté de l'entrée de l'aile sportive est problématique et doit être revu.

A gauche du hall d'entrée, l'aile accueille des salles de classe pour les jeunes enfants en relation directe avec le parc.

La véritable invention du projet se trouve dans les étages supérieurs : avec l'addition de la nouvelle couche de salles d'étude, la typologie actuelle des couloirs est remodelée et offre une structure spatiale en grappe. Cinq salles de classe sont groupées autour d'un espace collectif appropriable, ce qui permet de nouvelles formes d'enseignement. L'ensemble s'ouvre sur un patio de deux étages, qui apporte ventilation et lumière du jour dans la zone centrale et génère en même temps des références visuelles vers l'extérieur. L'utilisation de cet espace comme jardin d'hiver planté a fait l'objet de questionnements au sein du jury.

Aux extrémités du bâtiment, les salles du parascolaire ainsi que les locaux administratifs destinés aux enseignants sont regroupés, pour former une unité avec un accès possible autonome.

Depuis le préau arrière, un nouvel accès pour l'école et le public est créé. Un escalier et un ascenseur conduisent l'élève en temps scolaire ou le visiteur dans les heures d'ouverture au public à la salle de sport et à la piscine. La transparence créée par les nouvelles ouvertures en façade, offre la lecture inédite du paysage du parc, au travers de la salle de sport. L'organisation de l'entrée et des vestiaires doit être revue.

Une structure autoportante d'éléments préfabriqués en béton est proposée pour la façade. Le projet se libère de l'actuelle trame de façade à mailles serrées et utilise le rythme de la structure porteuse existante à grande portée. Ce geste donne au bâtiment une apparence plus généreuse. Vers le sud, les marquises en béton sont conçues comme des brise-soleil. Celles-ci protègent la façade contre les intempéries et permettent de se passer de protection solaire dans la partie supérieure des fenêtres, ce qui offre une vue dégagée sur l'extérieur. Devant les salles surélevées du rez-de-chaussée, un nouveau seuil, plateforme généreuse qui accompagne la façade, est ajouté. Les stores en textile apportent de la couleur et de la légèreté aux façades. Malgré la bonne approche conceptuelle, les façades restent à développer, en particulier les angles et le portique du bâtiment principal ainsi que les proportions et rythme de la façade du gymnase.

Les deux grandes fenêtres proposées pour l'éclairage de l'aula sont jugées positivement. Elles laissent entrevoir au monde extérieur les activités de l'école, au cœur du préau.

Le jury a jugé le projet convaincant dans tous ses aspects. L'implantation des nouveaux volumes du bâtiment est intelligemment pensée en mettant en valeur le parc et ses arbres et en le reliant aux préaux. Le caractère architectural de l'école comme bâtiment de parc, accompagné de son aula comme élément identitaire est préservé. L'intégralité du programme scolaire et parascolaire se développe sur les étages, la proposition est très lisible et bien organisée. La transformation de la typologie des couloirs en une structure en « cluster » crée des espaces attractifs pour l'enseignement. L'aula, le réfectoire et les salles de sport s'ouvrent sur l'extérieur et ont ainsi le potentiel de devenir des lieux de rencontre pour le quartier. La façade exprime à nouveau les qualités structurelles du bâtiment existant, ce qui lui donne une nouvelle apparence plus contemporaine.

En conclusion, le but de conserver et de renforcer les qualités du lieu, en apportant tout ce qui manquait à l'école a été, grâce à cette nouvelle couche, atteint ; l'existant et la nouvelle extension s'enrichissent réciproquement tout en faisant un nouvel ensemble intégré.



**CLARA**  
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET  
L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LIGARD

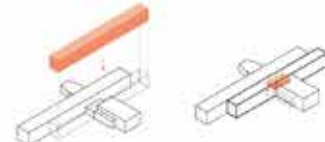
## Parti du groupé - Une nouvelle école

Par l'usage d'une couche et l'usage du chiffement des données sensibles, le projet souhaite préserver et renforcer les qualités du seuil, tout en apportant à l'école ce qu'il lui faut dans le présent.

Cette concertation technique est renforcée par le dialogue de nouveaux développeurs, par l'appui de petites entreprises, ainsi qu'en matière de la coopération des experts nationaux en tant qu'ils peuvent disposer du programme.

[illegible]

1.2. Les villes d'origine ont été constituées de l'ensemble de 32 parcelles, 123 d'anciennement exclusivement de forêts (un tiers environ).



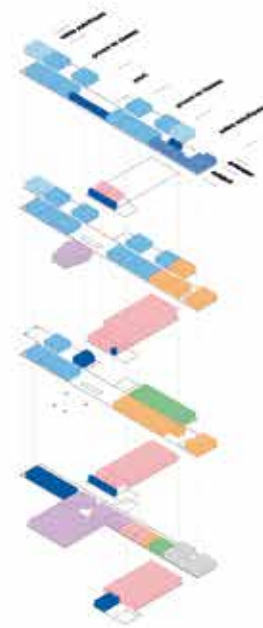
Organisation du programme : Cinq classes et un jardin

Au-delà de l'assurance, le véritable levier d'action sur le climat, il est en réalité à la fois au fond principal et au premier plan par la circulation mondiale. Le climat est guidé à l'échelle internationale du système agricole dans le secteur d'activités comme les données et les politiques qui s'organisent à l'échelle nationale.

The author(s) have no commercial or financial conflict of interest with any of the products or companies mentioned.

Les élèves sont répartis en 4 ou 5 groupes de cinq élèves dans chaque ville, avec un programme spécifique de prolongement à chaque centre. Le groupe de classes sera formé de trois salles adjacentes et de deux nouvelles, qui s'organisent autour d'un sous-ensemble commun, faisant office de prolongement des salles et de respiration pour les conversations. Cet espace collectif est conçu sur un axe vertical, qui relie les deux étages et offre une seconde orientation aux visiteurs. L'entrée de la ligne naturelle dans les espaces de circulation et d'attente à l'issue des visites des enfants et à la suite. Une des salles de chaque groupe peut être dédiée à l'accueil et à l'attente.

Au niveau des conditions périmétriques, un nouvel essai de remplissage fait face à la fois à un second, plus fonctionnel, qui place dans l'extension de matériel à venir les deux dimensions et offre une extension qui peut être déclinée à l'appui. La nouvelle essence est ainsi un tissu argileux qui sert également à la hauteur de la table de la construction de l'édifice, qui s'adapte à l'extension de l'extension, avec un appui de l'extension de l'extension.



Esquisses scéniques – Une couronne et des bes

La durée de grands travaux qui assure l'écoulement le plus important du lac, elle est généralement et nettement dans la partie du projet.

De côté aussi, du le gisement se le le rencontre du gisement, celui de en ensembles de végétation et de se se possible, dans lequel s'inscrivent des peuples. Ces différents espaces de rencontre pour les peuples entrent peuvent croquer de multiples usages, allant des pour habitats à des jardins-paysages très en place pour les matières et les leurs styles.

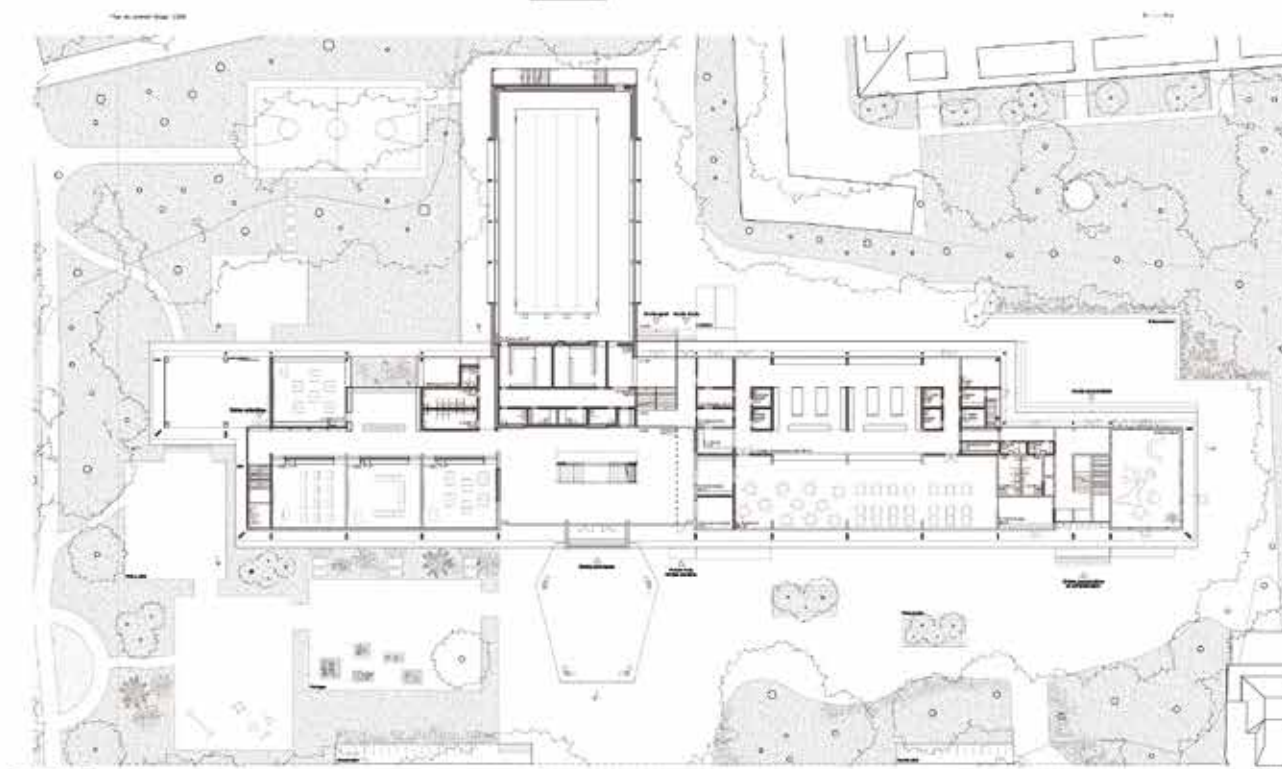
Il y a beaucoup d'herbes, des fleurs, des arbrisseaux et des arbres dans les jardins, mais surtout une végétation plus basse et plus dense que dans les autres jardins.

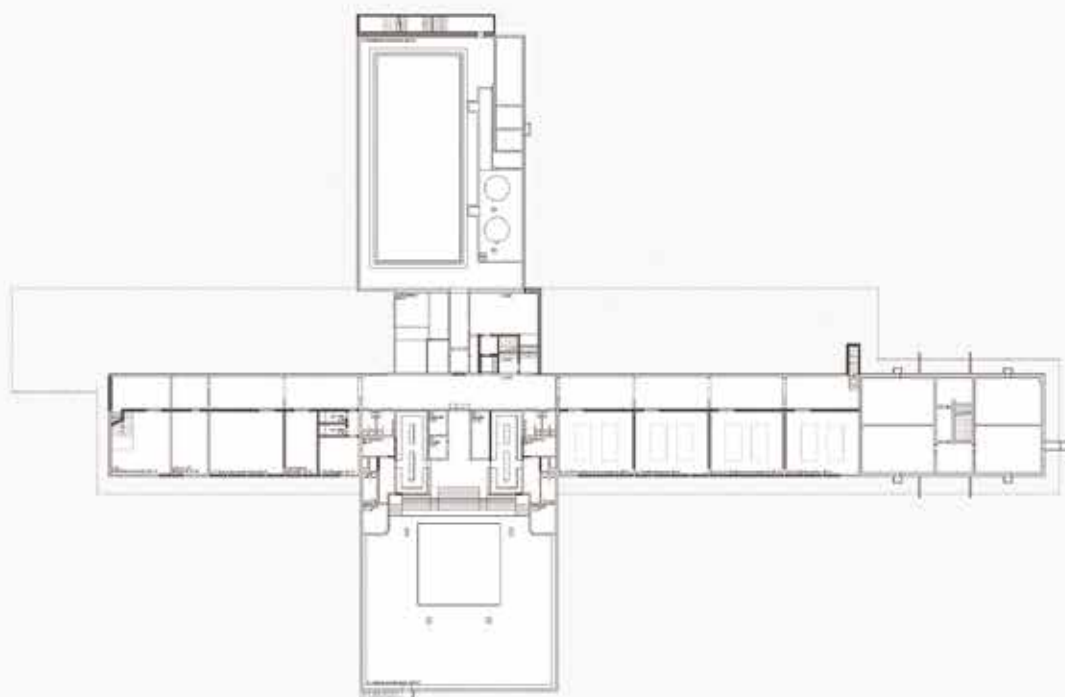
Au soir est, un prix supplémentaire sera remis de l'ordre pour enfants par les enfants et les adultes de jour et la commission sera le moment de la journée.

Par la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les Amérindiens et les colons commencent à croquer les cartes. Un autre indépendant à la plume, à la suite de l'anthropologue du Nord-Est, se livre à la tâche.

Tous droits sont réservés de manière à respecter l'indépendance des études lorsque nécessaire, d'autre le premier ou le dernier des travaux scolaires. L'accès au M2 est garanti par des bourses ou par un emploi avec un salaire mensuel qui s'ajoute à la différence de l'emploi avec un salaire de l'État.







**CLARA**  
CONCOURS POUR LA RÉNOVATION ET  
L'EXTENSION DE L'ÉCOLE LOTARD



## Construction - Ouverture et durabilité

L'ajout de l'excipient, en plus de la nécessité d'une insolation thermique des enveloppes, offre l'opportunité de travailler directement des liquides et le rapport à l'extérieur qu'ils incarnent.

Une structure architecturale en béton préfabriqué se substitue aux espaces souterrains affectés, avec une section plus étroite de la façade grâce à un système plus générique. La profondeur de la façade est travaillée de manière à mettre en place une protection solaire passive et protège des intempéries les menuiseries ainsi que les locaux.

Au second plan, la façade est organisée en bandes horizontales : celui de l'antéfenestration qui attire l'attention de ses visiteurs extérieurs, celui des fenêtres couronnées et celui des ouvertures en arcades qui permettent une ventilation naturelle durant tout l'été. Les grands vitres offrent aussi un excellent éclairage naturel uniforme assurant confort visuel et fond d'écran de travail. Là-dessus, plutôt qu'un cloisonnement total, apparaît de la couleur et de la lumière au grès des façades. Depuis l'intérieur les visiteurs du site Wagon sont invités à découvrir toute une palette d'effets, dans le même esprit que l'édifice extérieur.

Cette nouvelle façade est ouverte à l'extérieur contre le ciel, avec de légères adaptations selon les orientations et les saisons. L'usage est quasi à elle seule par l'extérieur, comme recommandé par l'étude historique pour préserver ses qualités climatiques originales et son atmosphère intérieure.

La construction de l'investissement est réalisée en deux, avec des principes et des buts distincts. L'athlète peut, pour une compétition des clubs et dans le championnat, être obligé de maintenir à l'entraînement le confinement géographique nécessaire à l'entraîneur, mais les gens de l'athlète ont le droit de quitter l'entraînement comme une seule structure. Le confinement de l'entraînement au stade de la saison permet d'assurer le confinement de l'athlète, mais il permet d'entraîner les entraîneurs de manière que l'athlète ne soit pas obligé de quitter le stade de l'entraînement. L'athlète n'a pas à la fin de la saison des années et de la saison pour la saison, sans simplement attendre la fin de la saison.



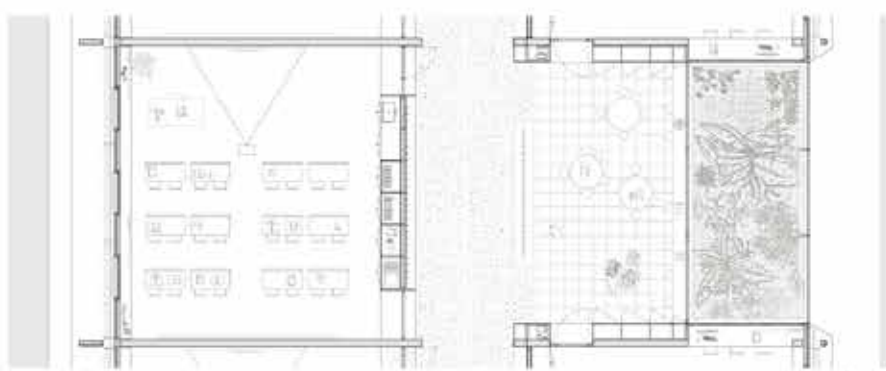
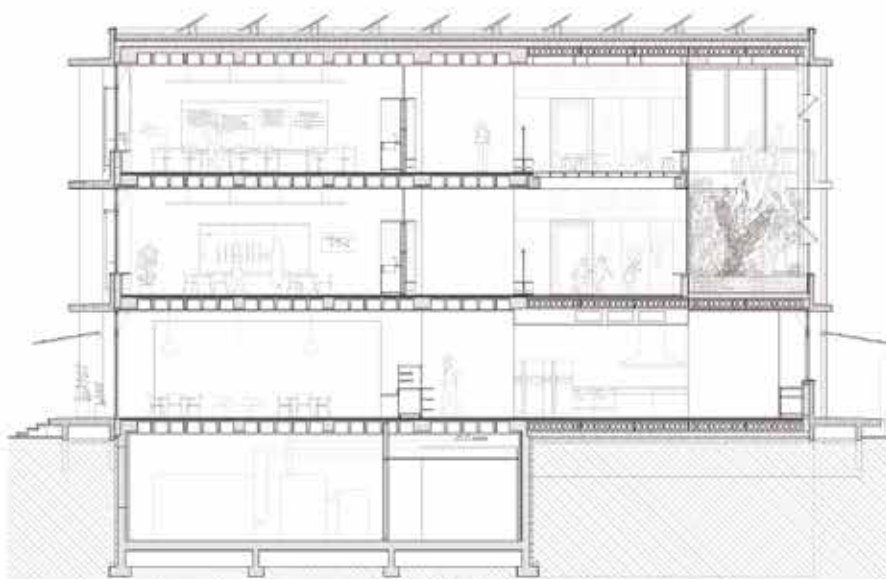
## Techniques - intégration environnementale

Les techniques aux triangles sont appliquées aux missions de coopération décentralisée, pour assurer à la fois une approche pédagogique innovante et un confort des occupants culturels.

A titre d'exemple, la ventilation des activités humaines dans la plupart des écoles aménage les espaces spécifiques tels que les espaces sportifs ou la cuisine de production, dont les locaux techniques, pourvus chacun d'un local de l'école. Dans les autres de classe, les locaux continuent d'être utilisés pour des activités multiples et l'absence des réponses peut générer un encombrement des locaux dans la nuit.

La production de chaleur dans les chaudières à bois est la source d'énergie renouvelable. Les nombreux types de chaudières disponibles au choix permettent d'adapter les pompes à chaleur et radiateurs à vos besoins sans compromettre la confort. Les radiateurs à chaleur par les infrarouges, les pompes à chaleur sont conçus pour une utilisation extérieure. La régulation permet d'adapter la température des pompes et de la rendre plus performante. Elle est également une régulation thermique pour l'ensemble et permet d'obtenir des économies de chauffage.

En plus de ces dispositifs, les petits entrepreneurs peuvent se voir attribuer pour le paiement du loyer, une ou toutes les mesures suivantes :



Projet n° 09  
2<sup>e</sup> rang | 2<sup>e</sup> prix

**PAVILLON LIOTARD**

Architectes

**Consortium Bonhôte Zapata architectes SA et PEZ arquitectos SLP**

c/o Bonhôte Zapata architectes | Rue du Levant 3 | 1201 Genève | Suisse



Le projet « Pavillon Liotard » propose une extension mesurée posée perpendiculairement à l'extrémité est du bâtiment historique.

Cette prise de position est clairement inspirée d'un projet d'extension daté de 1971 qui se lit comme la volonté de créer un nouveau pavillon dans ce parc.

Reliée par une fine passerelle fermée au second niveau, cette implantation a le mérite d'une distance équilibrée du corps principal qui laisse une transparence bienvenue entre les volumes et garantit ainsi une relation spatiale maintenue avec le préau sportif situé au nord-est.

Posée dans la zone de verdure, cette construction abrite le restaurant scolaire en son rez-de-chaussée, directement relié à la cuisine de production au sous-sol. Les proportions de ce réfectoire ne sont pas jugées très rationnelles en termes d'exploitation, mais la situation de plain-pied est appréciée.

Les niveaux supérieurs sont occupés par des espaces dédiés aux activités parascolaires au premier étage et des salles de classes au deuxième étage.

Le jury a relevé que cette organisation permet de se passer de surélévation du corps principal ce qui maintient un juste équilibre de proportions entre les anciens et les nouveaux volumes bâtis, au bénéfice de la lecture spatiale depuis le préau agrandi.

Il regrette que la place de la cuisine de production au sous-sol de l'extension nécessite un travail de talutage important qui empiète encore dans l'espace du cordon boisé, et ce au détriment de ses usagers.

Le détachement d'une partie du programme scolaire est également considéré comme délicat du point de vue de la dynamique scolaire.

Néanmoins la relative indépendance du pavillon par rapport au bâtiment central offre des opportunités d'utilisation très intéressantes notamment en termes d'ouverture sur le quartier et hors temps scolaire.

Dans le bâtiment principal, la volonté d'ouvrir l'espace d'accueil en le dégageant de l'emprise de la cage d'escalier, proposition bienvenue au vu de l'augmentation du nombre d'élèves à venir, est accueillie favorablement. Le large percement des dalles, sans explications des conséquences sur la structure porteuse statiques, aurait nécessité un travail plus approfondi.

Le nouveau dispositif de circulation verticale est prolongé jusqu'en toiture afin de donner à l'usage du quartier une toiture terrasse « jardin potager ». Cette proposition, dans un espace environnant très végétal, laisse les experts un peu dubitatifs et le volume d'extension en hauteur de la cage d'escalier contredit la modestie initiale du projet.

Reste que ce noyau de circulation retravaillé est considéré comme pertinent et à même de résoudre les nombreuses connexions en demi-étage des bâtiments existants. Ainsi en est-il de la refonte complète des espaces de vestiaires des équipements sportifs qui répondent aux demandes du programme du concours.

Enfin, le travail sur la nouvelle façade sud qui propose des coursives accessibles ne convainc pas le jury même si le principe proposé sert également de brise-soleil. Le travail sur la modénature de la nouvelle façade nord est jugé moins achevé.

La proposition d'éclairage zénithal de l'aula paraît sur-instrumentalisée en regard des bénéfices apportés. La réflexion sur le programme et les contraintes de cet espace n'est pas aboutie notamment au niveau des nouvelles sorties de secours qui seront indispensables à son exploitation.

Globalement, le jury a apprécié la prise de parti initiale et la finesse de traitement des éléments du programme tout en relevant la prise de risque assumée d'une implantation dans la zone de verdure et ses conséquences sur le patrimoine arboré.

Département des constructions et de l'aménagement / Direction du patrimoine bâti - Ville de Genève  
M - 236-TC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

plan de site 1/500

### PAVILLON LIOTARD

Aménagement extérieur - le paysage de jeux au service de l'école et du quartier

Les aménagements extérieurs ont pour vocation de créer des espaces complémentaires de jeu et de détente. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de rénovation et d'extension de l'école Liotard. Les aménagements extérieurs ont pour vocation de créer des espaces complémentaires de jeu et de détente. Ils s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de rénovation et d'extension de l'école Liotard.

projet de site 1/500

### PROJET D'AMÉNAGEMENT

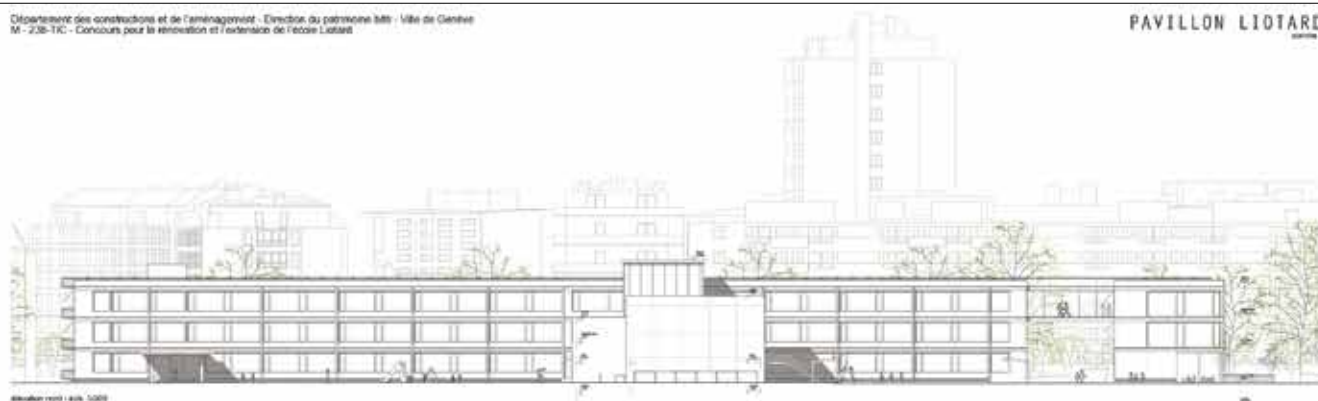
Le projet d'aménagement vise à créer des espaces complémentaires de jeu et de détente. Il s'inscrivent dans le cadre d'un projet global de rénovation et d'extension de l'école Liotard.

plan de site 1/500

plan de site 1/500

Département des constructions et de l'aménagement - Election du patrimoine bâti - Ville de Genève  
M - 238-TK - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

PAVILLON LIOTARD  
partie 1



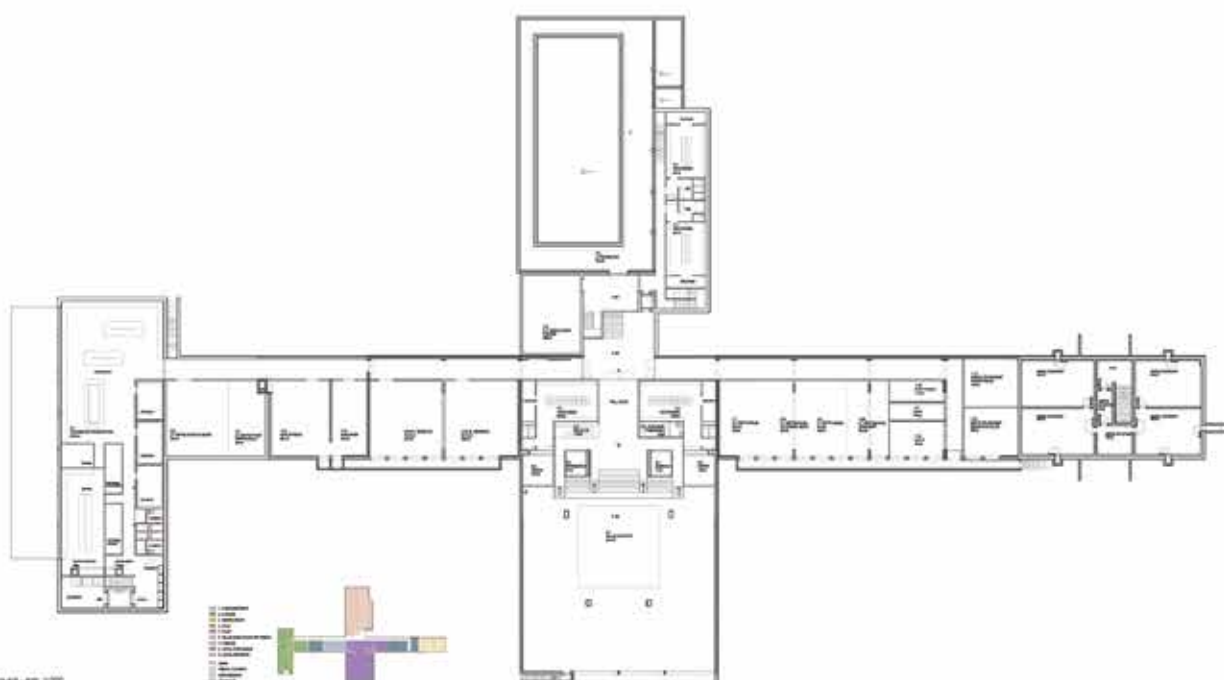
Elevation nord - éch. 1:500



Elevation sud - éch. 1:200



Elevation ouest - éch. 1:200



Plan du niveau 0.00 - éch. 1:200

Département des constructions et de l'aménagement - Direction du patrimoine bâti - Ville de Genève  
M - 238 TIC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

PAVILLON LIOTARD  
page 4



vue extérieure vers l'extension



vue du hall d'entrée



élévation sud-est 1000



coup longitudinal 1000



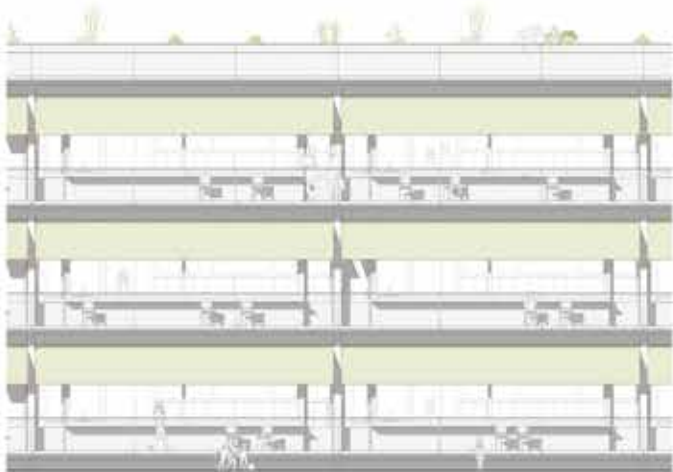
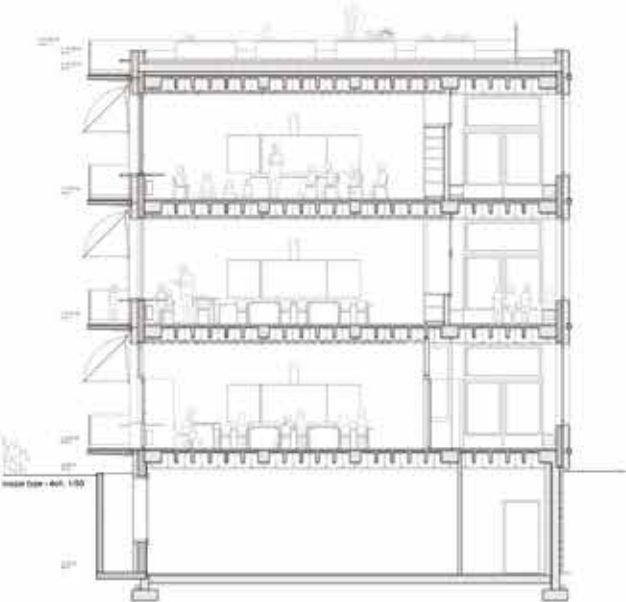
plan d'étage 1000

plan du 1er étage 1000

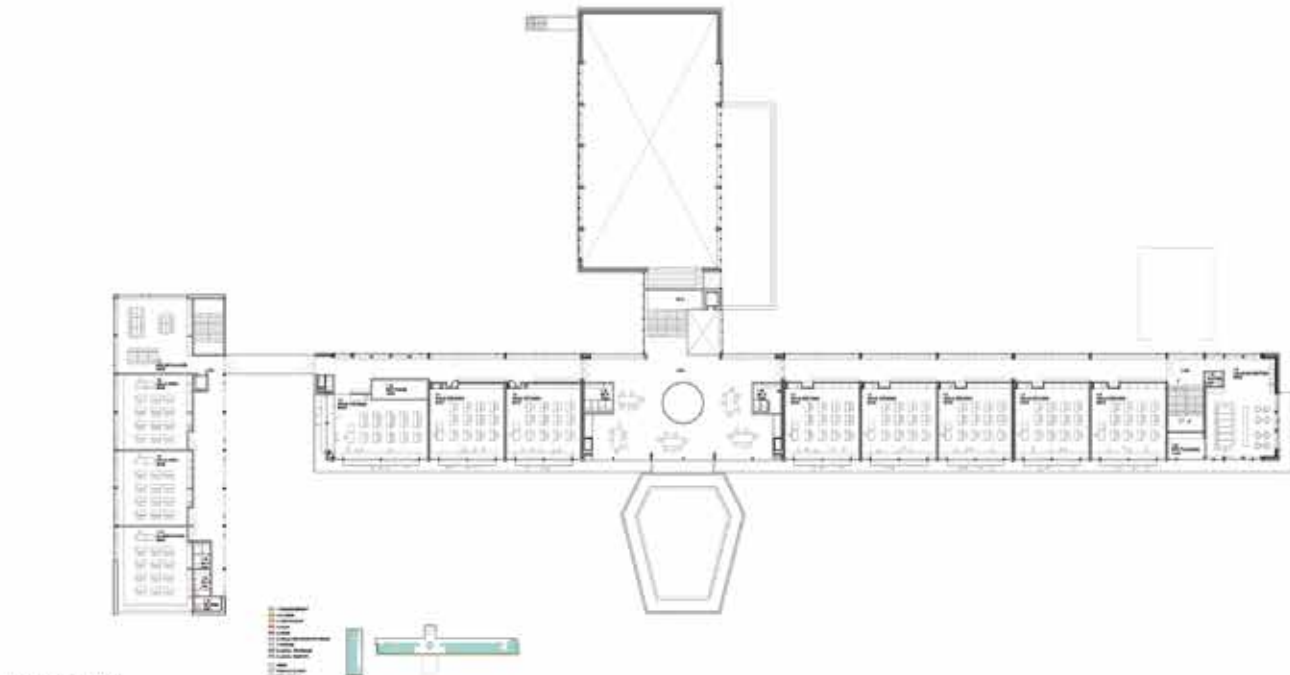
Département des constructions et de l'aménagement - Direction du patrimoine bâti - Ville de Genève  
M - 238-TC - Concours pour la rénovation et l'extension de l'école Liotard

PAVILLON LIOTARD

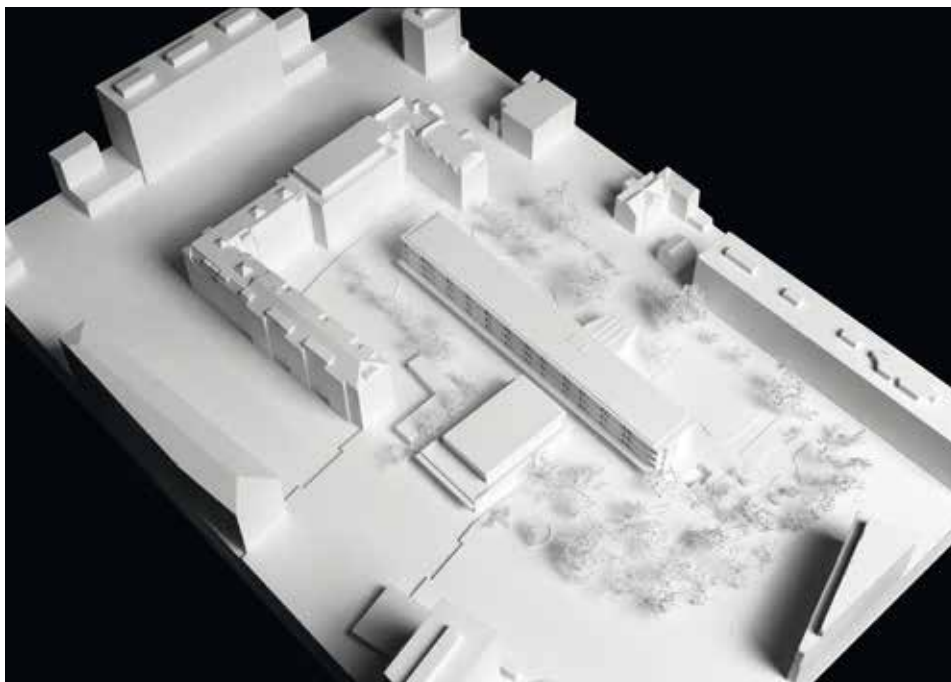
partie 1



| Éléments   | Matériaux      | Quantité | Unité  | Remarques |
|------------|----------------|----------|--------|-----------|
| Structure  | Acier          | 100      | m³     |           |
| Façades    | Verre          | 500      | m²     |           |
| Planchers  | Béton          | 200      | m³     |           |
| Plafonds   | Gypse          | 100      | m²     |           |
| Isolation  | Laine de verre | 50       | m³     |           |
| Éclairage  | LED            | 100      | W      |           |
| Chauffage  | Radiateurs     | 10       | unités |           |
| Sanitaires | WC             | 10       | unités |           |
| Équipement | Mobilier       | 100      | unités |           |



Projet n° 02  
3<sup>e</sup> rang | 3<sup>e</sup> prix **Jeux Libres**  
Architectes  
**IN\_OUT architecture Sàrl – Cathrin Trebeljahr**  
Rue du Stand 37 | 1204 Genève | Suisse



Les auteurs du projet « Jeux Libres » proposent deux interventions conceptuelles dans le bâtiment existant. D'une part, la partie sportive est détachée du reste de l'ensemble et accessible par une nouvelle entrée donnant sur la route de Meyrin. D'autre part, le bâtiment principal allongé est surélevé et la couche d'accès orientée vers le nord est élargie.

Le projet a été élaboré avec beaucoup de soin et de manière très complète à différents niveaux. La conception différenciée des façades sud et nord, avec plus ou moins de verre et des brise-soleil de différentes profondeurs, montre une approche consciente des différentes exigences climatiques des deux côtés. Les matériaux choisis pour l'aménagement intérieur, avec un mélange d'éléments existants tels que les sols en terrazzo et les nouveaux lambris en bois, donnent un caractère chaleureux. L'approche globale a été particulièrement convaincante.

Une nouvelle enveloppe, basée sur l'expression de l'aula, est appliquée au bâtiment. Avec une conception de l'espace extérieur développée à partir de formes rondes, cette nouvelle façade contraste avec l'austérité du bâtiment existant. Le résultat est un ensemble congru.

D'une part, le découplage du bâtiment sportif, qui est intéressant du point de vue de l'urbanisme, permet d'obtenir un effet libérateur en ce qui concerne l'accès interne relativement complexe et, d'autre part, une connexion entre les deux parties du parc du côté nord peut être réalisée dans l'espace extérieur. Cependant, le revirement de l'aménagement oriente trop fortement ce bâtiment vers le public et entraîne de longs trajets à travers l'espace extérieur côté utilisateur. Cette mesure ne semble pas appropriée en raison de l'utilisation principalement axée sur l'école. La tentative d'améliorer les conditions spatiales et l'éclairage naturel de la piscine est appréciée. Dans le même temps, cette mesure de conversion accroît la transparence du bâtiment et la relation avec l'espace extérieur.

L'emplacement et la disposition des nouveaux escaliers élargissent le couloir du côté nord, ce qui permet d'offrir des accès indépendants aux différentes unités de manière attrayante. En outre, cette largeur supplémentaire offre des niches informelles, semblables à des alcôves, qui permettent des utilisations supplémentaires non requises par le programme, mais qui sont précieuses d'un point de vue pédagogique. En même temps, ce nouvel élément réussit à animer la face arrière et à établir une relation plus forte entre les espaces intérieurs et extérieurs. En supprimant l'escalier existant, les halls de l'entrée et des étages supérieurs sont soulagés et peuvent accueillir de nouvelles fonctions. Par ailleurs, l'avant-toit disposé sur toute la façade nord, au-dessus du rez-de-chaussée, réduit la hauteur à échelle humaine dans l'espace extérieur, surtout dans la zone un peu étroite entre les deux structures.

Les auteurs donnent une nouvelle transparence à la zone d'entrée au rez-de-chaussée du bâtiment de l'école. De nouvelles connexions visuelles sont créées entre la zone extérieure sud et la zone extérieure nord. Malheureusement, cette nouvelle vue se heurte à une face arrière fermée du bâtiment sportif. D'éventuelles ouvertures permettraient des vues intéressantes sur le hall du sport et la piscine.

À l'étage supplémentaire, une nouvelle structure porteuse est proposée qui, contrairement aux étages existants, permet d'ouvrir les cloisons entre les salles de classe afin de permettre d'autres utilisations possibles.

Le jury regrette quelque peu que, malgré l'extension structurelle relativement importante du bâtiment existant et malgré les qualités incontestables des espaces nouvellement créés, le strict développement linéaire ne soit pas interrompu et se répète également à l'étage supplémentaire.

L'aula offre de nouvelles possibilités d'utilisation diversifiées grâce au vestibule et à l'escalier extérieur qui lui a été attribué. Il faudrait vérifier que cette nouvelle sortie de secours réponde aux exigences en matière de protection incendie.

Le projet fait preuve d'une approche sensible à la tâche à accomplir et convainc par sa mise en œuvre cohérente et minutieuse. Malgré des interventions relativement étendues, elle ne parvient cependant pas à convaincre sur tous les points. En particulier, la disposition des pièces dépendantes de la lumière du jour, comme le réfectoire et la cuisine de production au sous-sol, n'est pas considérée comme pouvant être corrigée. Les nouvelles dimensions du bâtiment principal, tant en hauteur qu'en volume, atteignent les limites de la compatibilité contextuelle.



See *Journal of Political Economy* 110: 103-120.

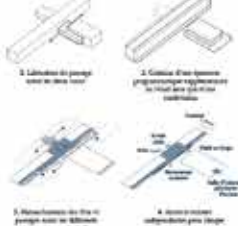


The above table shows that the

jour de rentrée pour Léa.

« Je suis fier d'être un philosophe, mais surtout d'être philosophe grâce à moi-même. Pour moi, être philosophe n'est pas seulement posséder une culture, mais aussi avoir une attitude. C'est dans l'attitude que réside le cœur de la philosophie. C'est pourquoi, pour moi, la philosophie n'est pas une discipline, mais une attitude. Elle est une attitude de respect, d'ouverture, de curiosité, de recherche, de réflexion, de dialogue, de coopération, de solidarité, de responsabilité, de justice, de liberté, de paix, d'amour, de bien-être, de bonheur, de sagesse, de sagesse, de sagesse... »

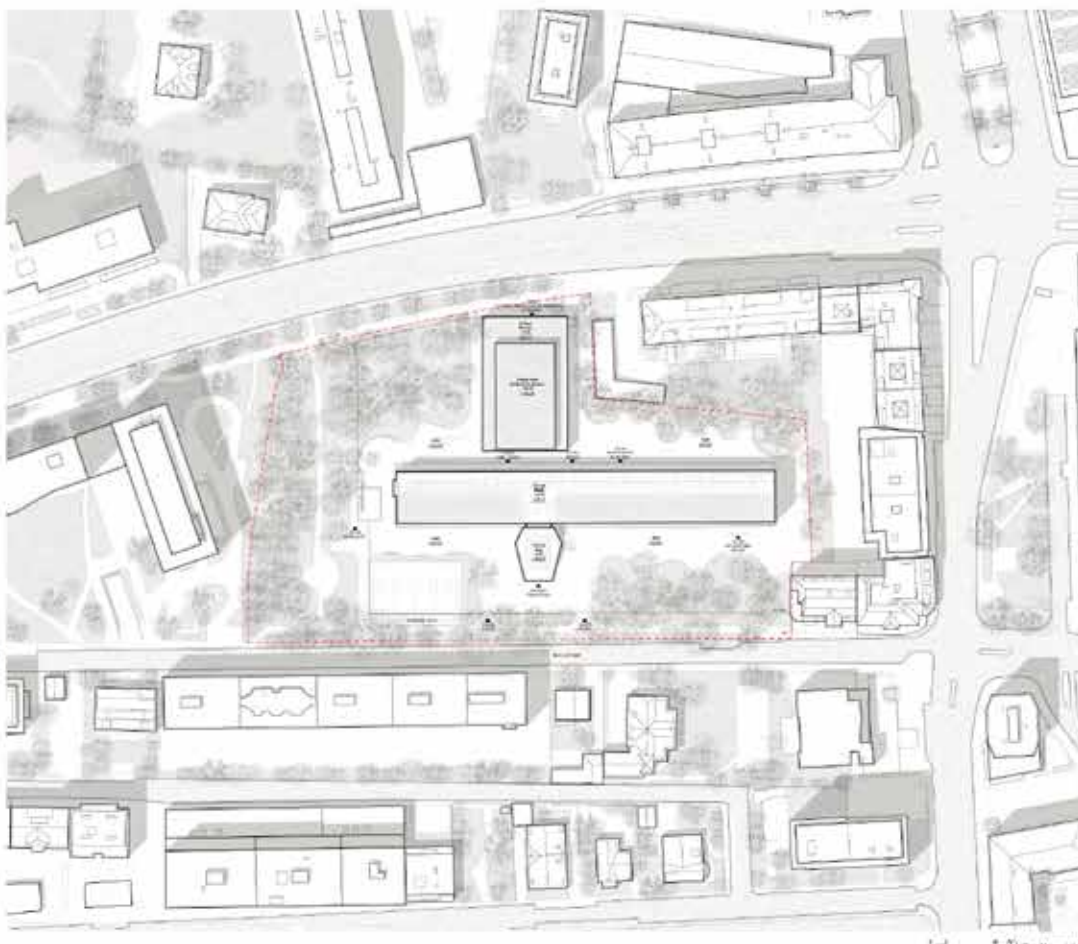
**L'apaiser en plus.**

[illegible]

### Organisation du programme

[illegible]

### Accès et espaces de la cour

[illegible]

02

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres



### L'espace distributif comme lien et espace pédagogique appropriable.

Les espaces, conçus pour le lien et le lien de l'élève et l'enseignant, l'espaces par conséquent de l'élève. Chaque salle de classe est dotée d'un espace distributif qui permet à l'élève de se déplacer et de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres.

### Facade habitée : confort thermique et nouveaux usages.

La façade habitée est conçue pour être utilisée de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres.

La façade habitée est conçue pour être utilisée de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres.

La façade habitée est conçue pour être utilisée de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres.

#### STRATÉGIE FACADE NOIR



1. Espace distributif  
2. Espace distributif  
3. Espace distributif

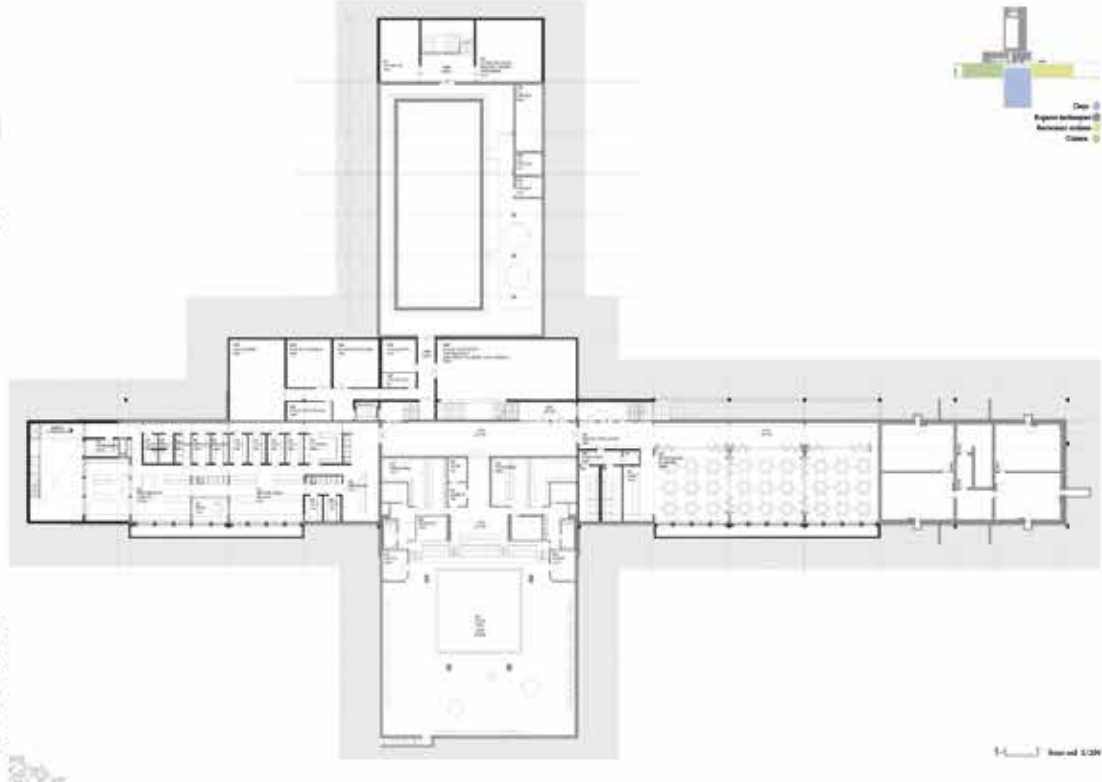
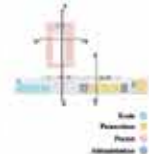
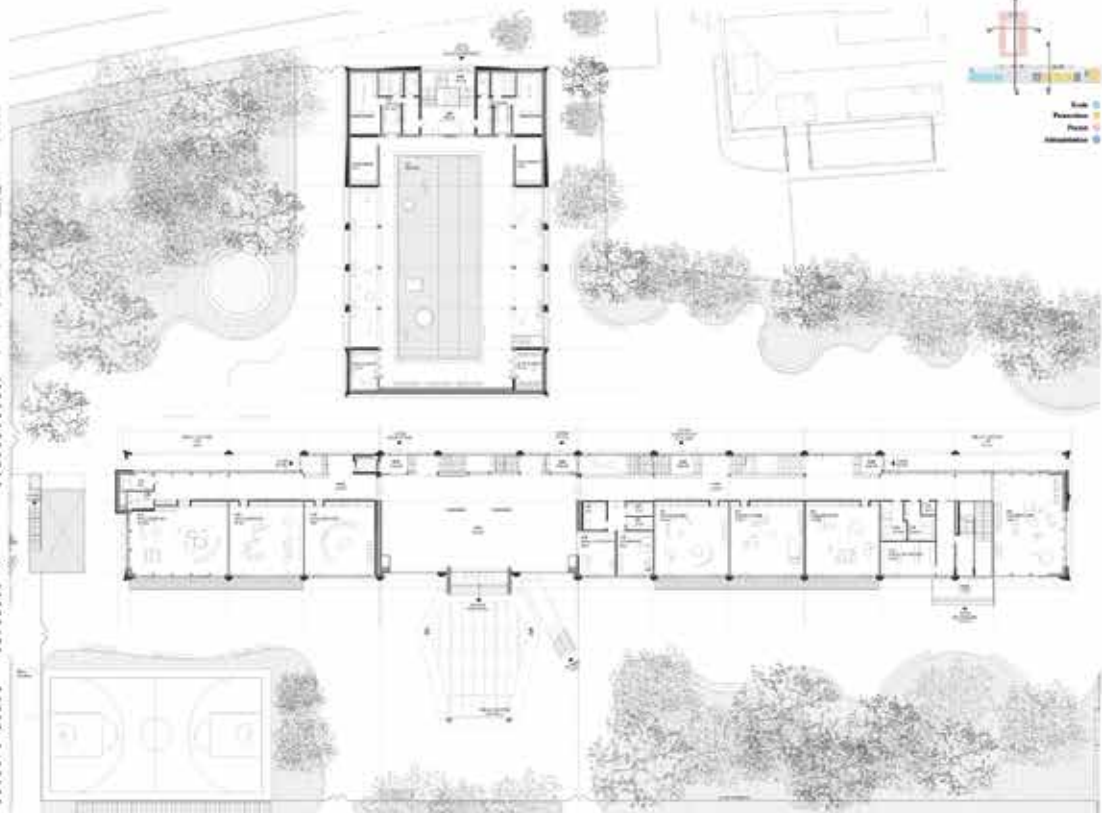
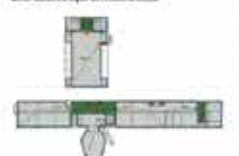
#### STRATÉGIE FACADE NOIR



1. Espace distributif  
2. Espace distributif  
3. Espace distributif

### Revenir en confort thermique et accessibilité.

La façade habitée est conçue pour être utilisée de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres. Les espaces sont conçus pour être utilisés de manière flexible et pour permettre à l'élève de se connecter avec les autres.



1:1000 - Plan et élévation



Fusée Nord 1:100

03

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres

The architectural drawings include a large floor plan at the top left, a longitudinal section labeled 'N+0 1/200 1-1' below it, another longitudinal section labeled 'N+1 1/200 1-1' below that, and a third longitudinal section labeled 'N+2 1/200 1-1' at the bottom. To the right of these are two smaller floor plans labeled 'SITUATION 1' and 'SITUATION 2'. At the bottom right is a perspective elevation of the building facade.

**Flexibilité et capacité d'adaptation aux nouvelles formes de pédagogie.**

Dans l'optique d'une organisation au maximum des effectifs, le dossier prévoit de l'école à être capable de se porter comme un volume unique, ou plusieurs blocs de tout genre pouvant s'adapter aux divers usages pédagogiques. L'ensemble des volumes doit être conçu et organisé à grande échelle. Ce concept permet de garantir des espaces adaptés aux différents besoins de l'école, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie.

**SITUATION 1**

**SITUATION 2**

**Notre principe structurel.**

L'ensemble des volumes doit être conçu à grande échelle, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie. Le principe structurel est basé sur une organisation en volumes uniques, ou plusieurs blocs de tout genre pouvant s'adapter aux divers usages pédagogiques. L'ensemble des volumes doit être conçu et organisé à grande échelle. Ce concept permet de garantir des espaces adaptés aux différents besoins de l'école, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie.

**Concept énergétique.**

Le projet propose une nouvelle organisation des volumes, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie. Le principe structurel est basé sur une organisation en volumes uniques, ou plusieurs blocs de tout genre pouvant s'adapter aux divers usages pédagogiques. L'ensemble des volumes doit être conçu et organisé à grande échelle. Ce concept permet de garantir des espaces adaptés aux différents besoins de l'école, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie.

**Un nouvel espace universel pour la Pédagogie et la salle d'enseignement physique.**

Le projet propose une nouvelle organisation des volumes, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie. Le principe structurel est basé sur une organisation en volumes uniques, ou plusieurs blocs de tout genre pouvant s'adapter aux divers usages pédagogiques. L'ensemble des volumes doit être conçu et organisé à grande échelle. Ce concept permet de garantir des espaces adaptés aux différents besoins de l'école, tout en étant capable de s'adapter aux nouvelles formes de pédagogie.

Projet d'École Liotard

Projet d'École Liotard

04

CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD - Jeux Libres



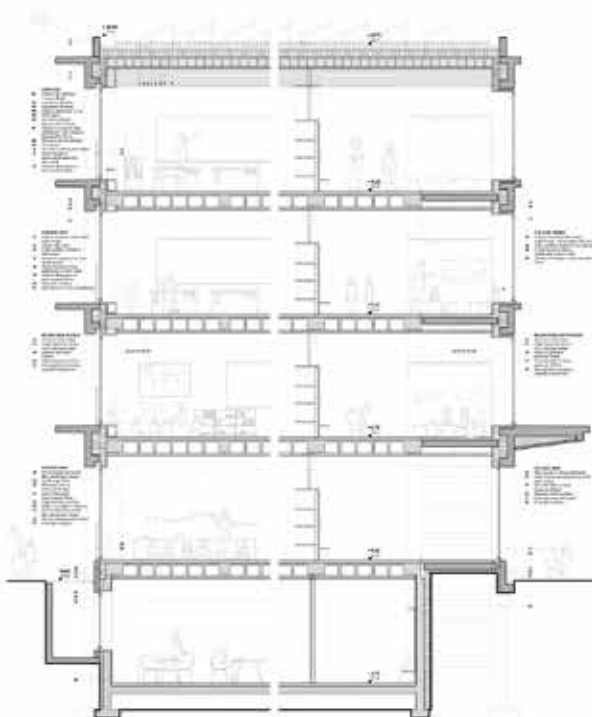
Vue depuis l'entrée d'escalier et la nouvelle typologie



Vue depuis une table d'angle



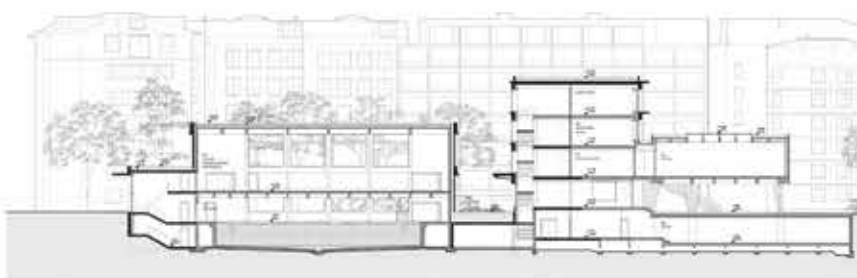
Élévation et Plan Façade Nord 1/50



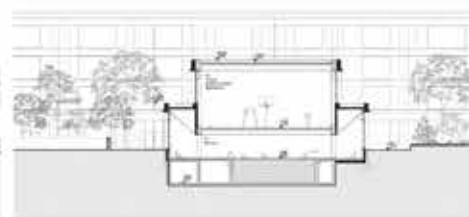
Coupe CC 1/50



Élévation et Plan Façade Sud 1/50

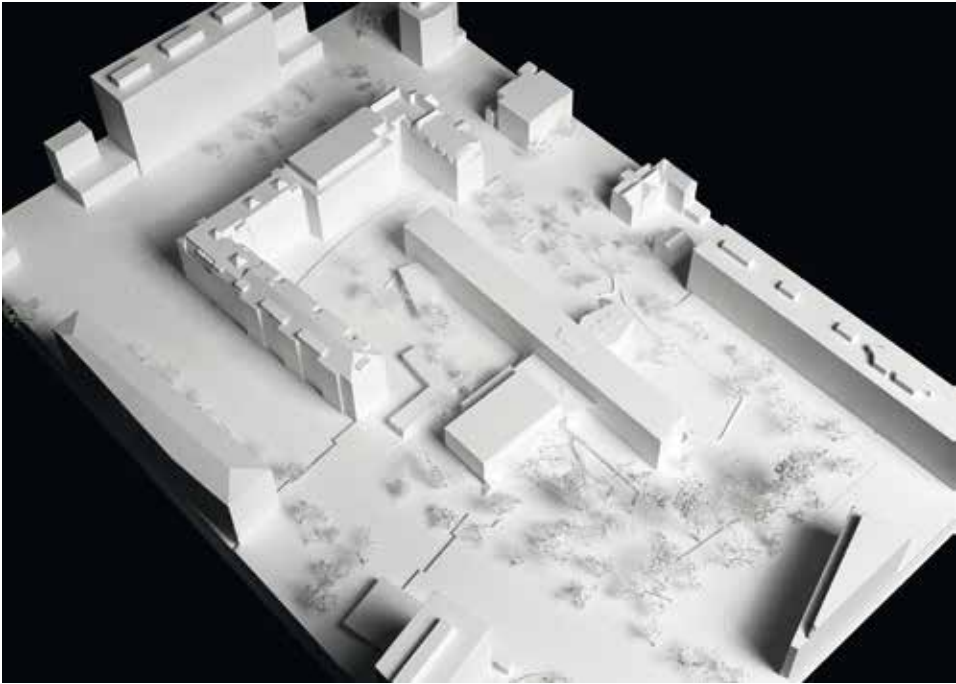


Coupe transversale AA 1/200



Coupe transversale BB 1/200

Projet n° 14  
4<sup>e</sup> rang | 4<sup>e</sup> prix  
**À Marcel**  
Architectes  
**Aeby Perneger & Associés SA**  
Rue de Veyrier 19 | 1227 Carouge | Suisse



« À Marcel » décide de conserver l'expression de l'école Liotard qui renvoie à « l'univers moderniste » avec le volume brutaliste et fermé de son aula et sa façade préfabriquée en damier, deux éléments marquant l'identité et le caractère de l'école. Par des ajouts, un préau couvert expressif sur l'arrière, une surélévation répétant les étages inférieurs, le projet répond aux besoins de l'école de manière équilibrée, simple et discrète.

Le principe distributif est complètement remanié. L'escalier central est remplacé pour l'école et clairement séparé d'un nouvel accès au nord dédié aux équipements sportifs. Il est organisé de manière libre et offre par sa géométrie qui s'oppose à la rigidité existante, de la fluidité, de la convivialité et des relations visuelles. La position de ce nouvel élément au centre laisse toutefois peu de marge de manœuvre. L'espace laissé dans le hall et les étages supérieurs pour les circulations est exigu et difficilement praticable au vu d'un effectif d'enfants plus élevés encore à l'avenir.

L'accès nord, quant à lui généreux, est très fonctionnel et indépendant. Il gère adéquatement l'orientation vers la piscine, le dojo et la salle de sport. Sa position à l'arrière anime l'espace nord-ouest de l'école jusque-là délaissé.

Cet effort semble toutefois péjoré par l'accès livraison de la cuisine très dominant.

La proposition d'une nouvelle sortie de l'aula est bien intégrée et répond aux exigences de la sécurité incendie.

Pour les affectations, le projet maintient l'emplacement du réfectoire au sous-sol et de la cuisine de production avec un élargissement au nord-ouest de l'aile pour son besoin en surface supplémentaire. Le réfectoire prend la place des locaux parascolaires actuels. Afin d'améliorer l'éclairage non-optimal de ces salles, le projet propose des excavations du terrain naturel. Leurs géométries inégales sur la longueur de la façade sont problématiques car elles ne garantissent pas de manière homogène un éclairage et des vues vers l'extérieur. L'emplacement de la cuisine à l'opposé, crée des conflits entre le cheminement des élèves et l'acheminement des repas.

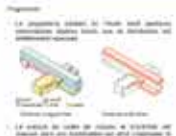
Le rez-de-chaussée accueille les locaux du parascolaire reliés par un préau couvert au nord-est et l'administration avec les salles des maîtres et la conciergerie à l'ouest. Cette disposition permet de libérer le rez-de-chaussée de toutes les salles de classes, regroupées aux étages supérieurs.

L'organisation actuelle « couloir-classes » est conservée et répétée dans la surélévation. Mais la réponse en façade par un jeu de plein et de vide des éléments laissant peu de vues directes vers l'extérieur accentue l'effet de monotonie du long couloir.

L'aménagement du parc est retravaillé, par la réinterprétation des limites entre espace public et préau par des éléments banc-muret. L'objectif est de donner à l'ensemble une impression d'un vaste « espace forestier » ou l'école serait placée au milieu d'un écrin de verdure. Cette idée est cependant contredite par les excavations nécessaires à l'éclairage du sous-sol et à l'aménagement des accès de la cuisine au nord. En décaissant tout le pourtour du bâtiment, le rez-de-chaussée ne réagit plus avec le parc. Les salles du parascolaire, bien situées au rez-de-chaussée, pourraient bénéficier d'un rapport direct au préau et finalement n'en bénéficient pas.

Le réemploi des parements préfabriqués des façades est intéressant mais limité. Avec le choix du regroupement de tous les éléments cadre-fenêtre côté sud, l'effet de façade arrière de la façade nord n'est pas amélioré mais accentué.

En conclusion, la volonté de départ qui était de rompre avec la monotonie programmatique et architecturale tout en raccordant l'école avec son parc n'est pas atteinte de manière complètement optimale.



Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

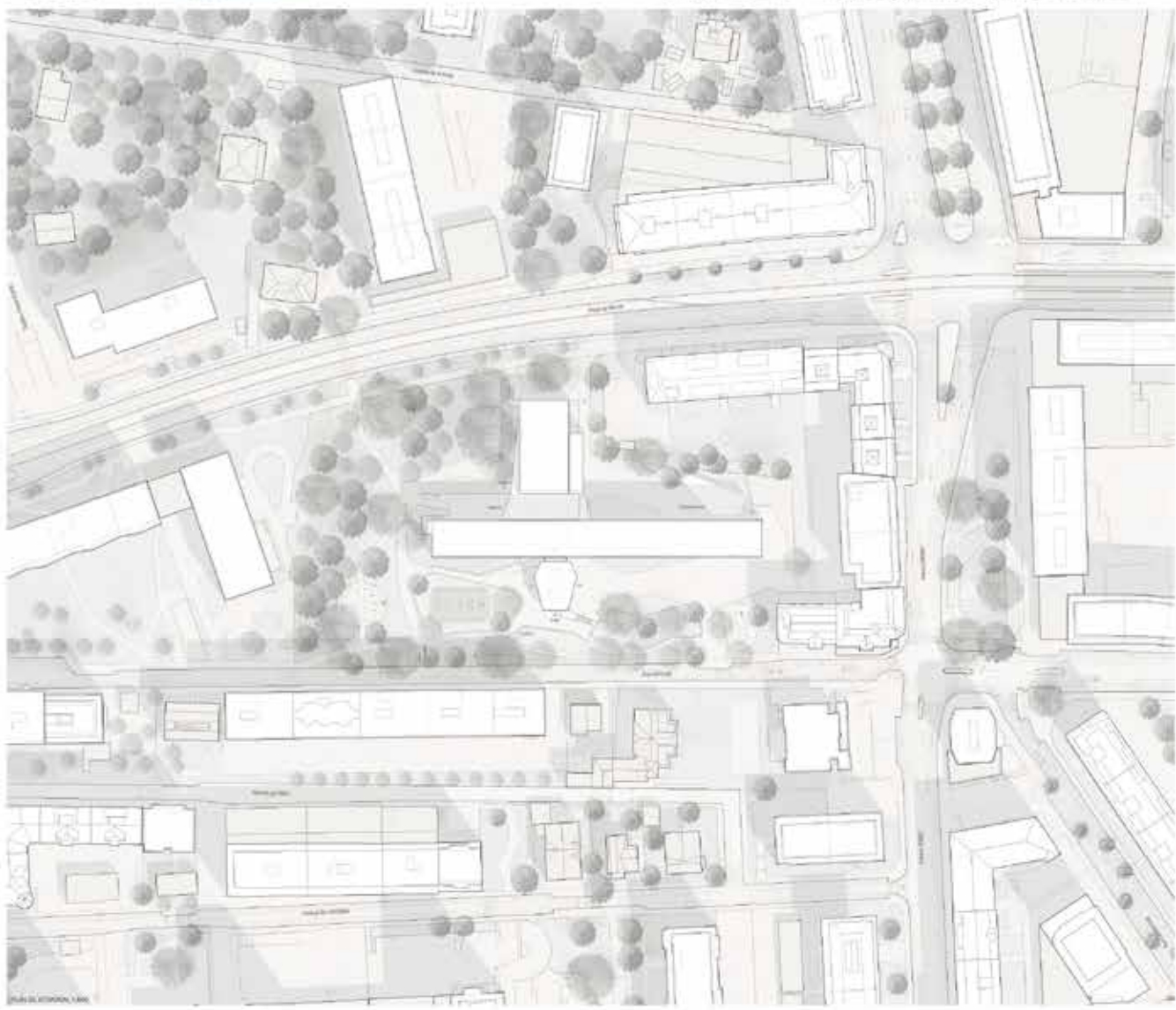
Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

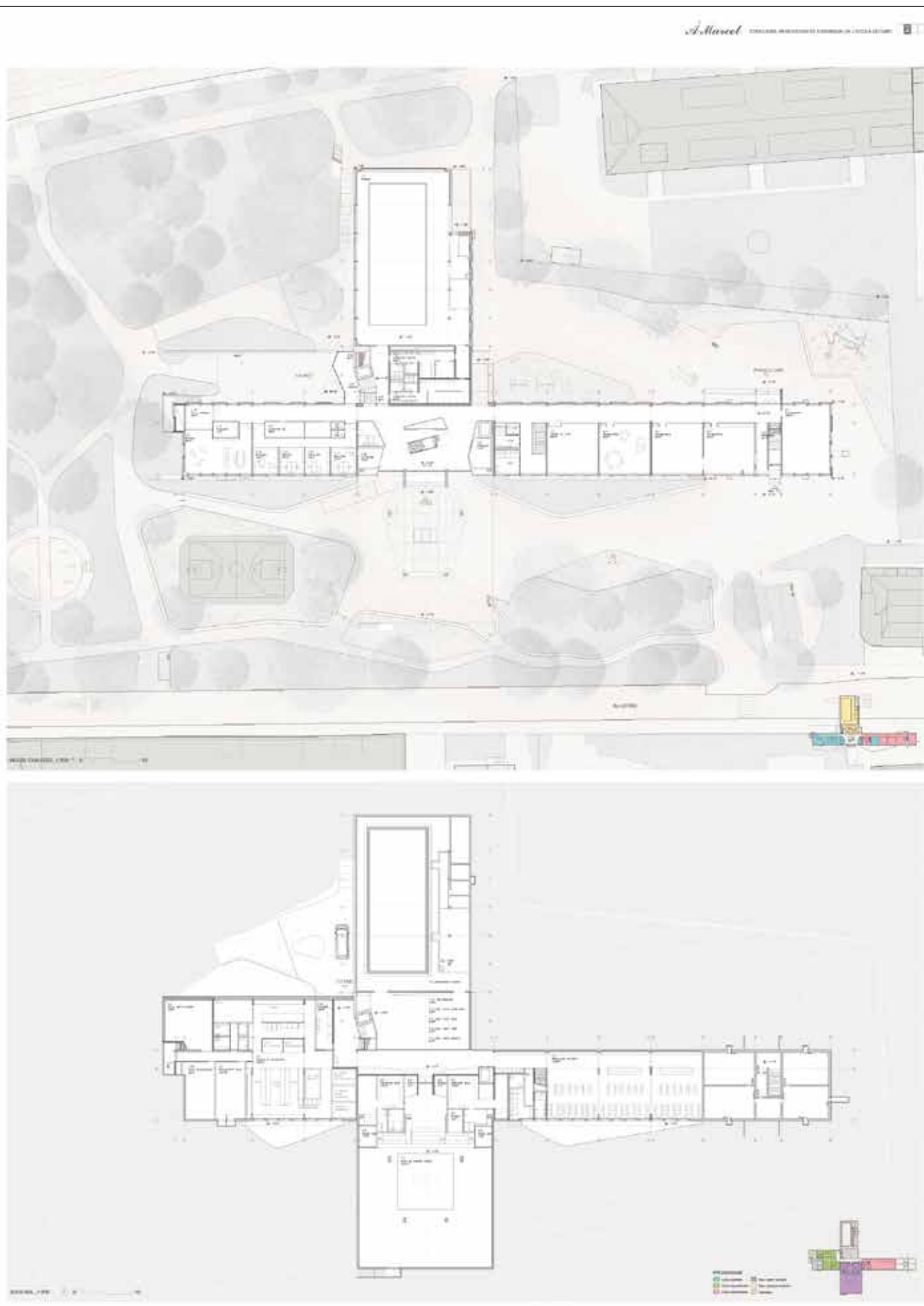
Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

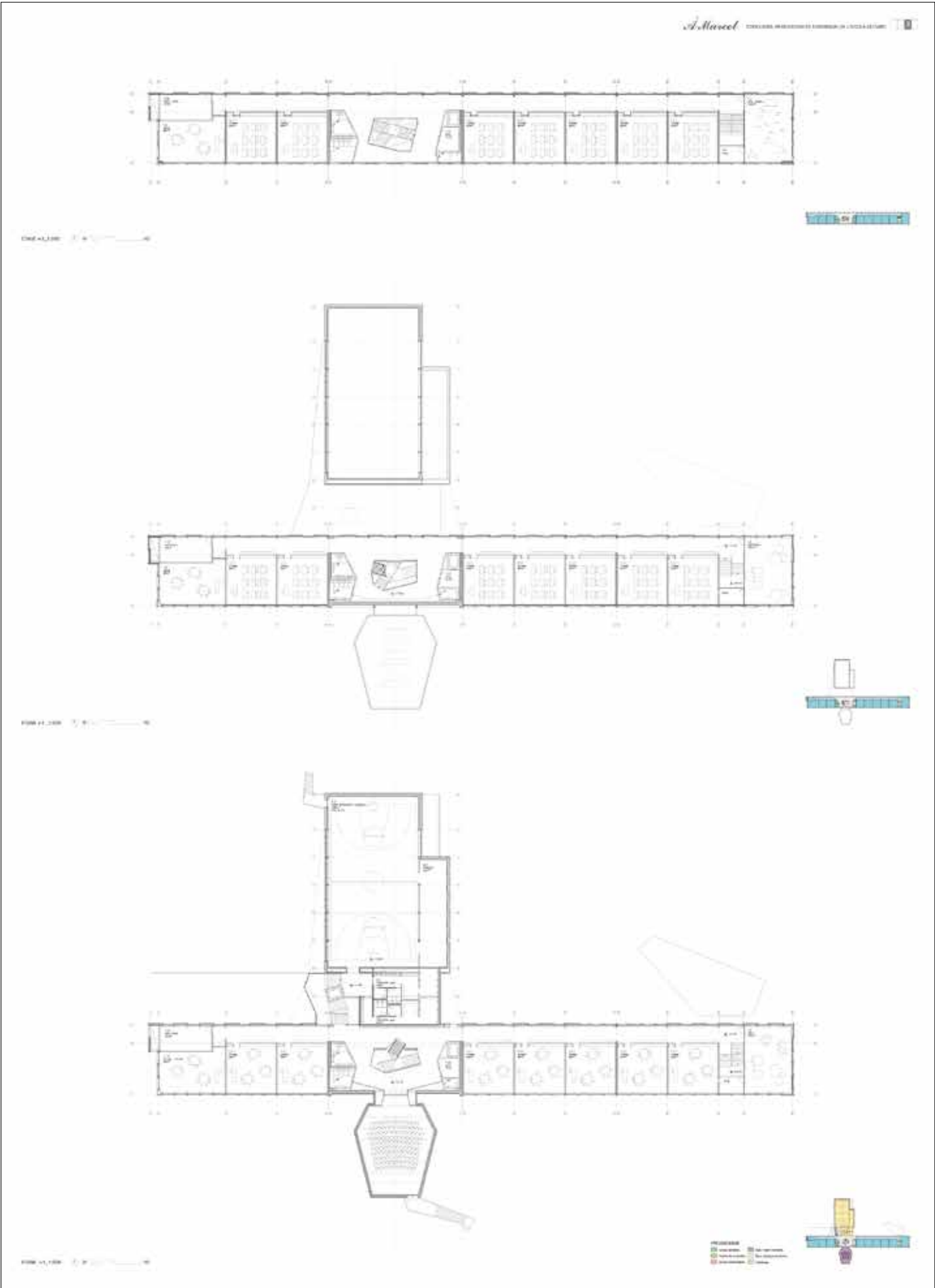
Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.

Le projet consiste à créer un espace d'enseignement moderne et innovant, capable de répondre aux besoins éducatifs du 21<sup>ème</sup> siècle. L'architecture doit être ouverte, lumineuse et favoriser l'apprentissage collaboratif. Le site est situé dans un quartier résidentiel, ce qui permet d'intégrer l'école dans le tissu urbain existant.









COUPE DE L'ÉCOLE



COUPE DE L'ÉCOLE



COUPE DE L'ÉCOLE



COUPE DE L'ÉCOLE

COUPE DE L'ÉCOLE

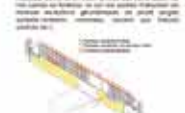


#### Effort de conception

Le projet global de rénovation s'articule autour de deux axes principaux : la rénovation de la façade et la rénovation de l'intérieur.

La façade a été rénovée en utilisant des matériaux modernes et en conservant l'aspect original du bâtiment.

À l'intérieur, le projet a consisté à moderniser les espaces et à créer une atmosphère accueillante.



Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.



Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

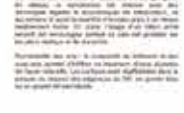
Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.



Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.



Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.



Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.



Le projet a été réalisé en respectant les normes de sécurité et de qualité.

Le projet a été financé par le conseil municipal et par des fonds privés.

Le projet a été réalisé en collaboration avec les autorités locales et les habitants du quartier.



COUPE PLAIN FOND

Projet n° 13

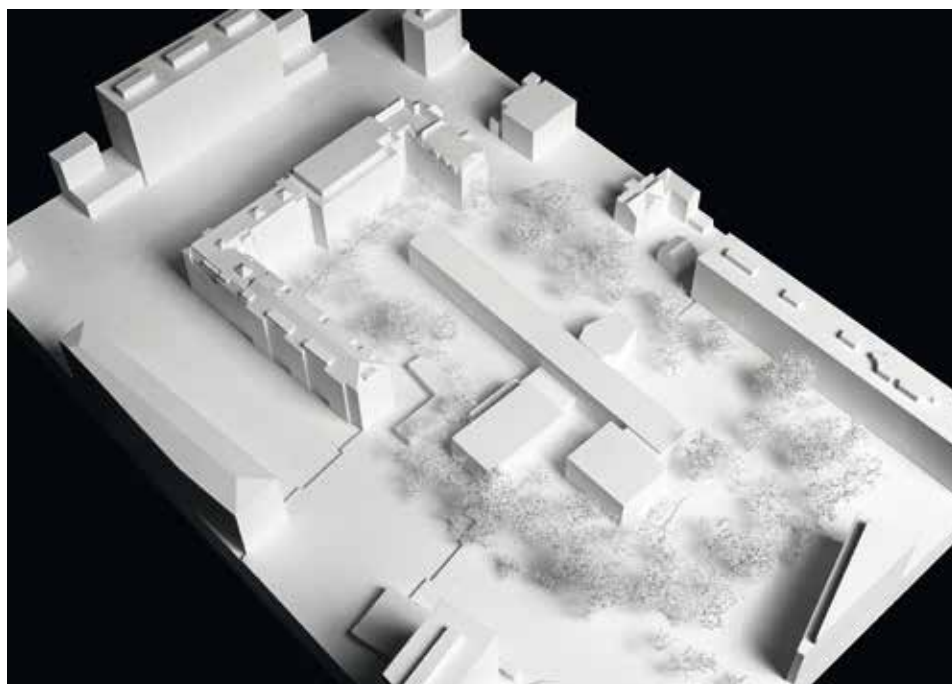
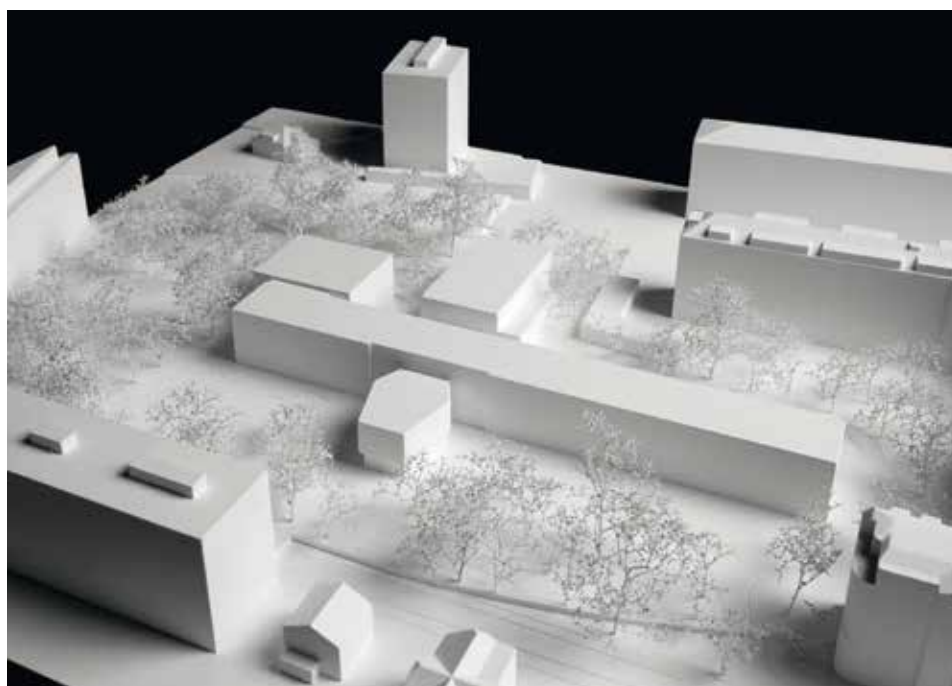
5<sup>e</sup> rang | 5<sup>e</sup> prix

**DEIMOS**

Architectes

**ESPOSITO+JAVET architectes**

Rue des Terreaux 10 | 1003 Lausanne | Suisse



Le projet « Deimos » propose une intervention modeste et mesurée, qui permet de maintenir le caractère du bâtiment existant. L'extension prévue est un volume compact de 3 étages qui se greffe sur l'aile nord-ouest du corps principal. Elle contient le restaurant scolaire au rez-de-chaussée, 4 salles parascolaires et 4 salles de classe réparties sur les 2 niveaux supérieurs. En écho au volume de l'aula et des équipements sportifs, cette extension est reliée au volume existant par une articulation qui contient une nouvelle circulation verticale. Cette logique de composition volumétrique permet d'intégrer l'agrandissement du bâtiment de manière cohérente.

L'implantation permet de maintenir la végétation du site et de l'étendre sur tout le pourtour du bâtiment. L'entier du site est traité comme un parc boisé, qui entoure l'école. Bordé d'arbres, le restaurant scolaire jouit ainsi d'une situation privilégiée. La végétation permet de créer un filtre entre l'espace de la rue et l'école et permet de qualifier les préaux et d'unifier l'ensemble du site.

A l'intérieur du bâtiment existant, le projet maintient la configuration actuelle des classes et propose de remplacer l'escalier actuel par un escalier à volées droites, dont le palier donne accès aux différents vestiaires des équipements sportifs. Les salles du parascolaire sont disposées au-dessus du restaurant, profitant du nouveau dispositif d'escalier.

Le projet propose d'assainir la façade existante, en maintenant les cadres préfabriqués en béton et en la complétant par des panneaux métalliques. La nouvelle extension se démarque de l'existant avec une façade en ossature bois qui contraste radicalement avec les façades du bâtiment.

Le jury apprécie le maintien d'une volumétrie basse, la simplicité de la solution proposée et la logique de composition du projet. Le traitement des espaces extérieurs et l'extension du parc sur l'entier du périmètre amènent une vraie qualité sur le site. Si le restaurant jouit d'une vue privilégiée sur la végétation, sa position semble par contre discutable. Dissimulée par le corps principal du bâtiment et à l'écart de la zone de jeu, elle renforce le caractère de façade arrière de la façade nord. De plus, la proximité de l'extension avec le volume des équipements sportifs crée un espace résiduel difficile. La logique d'intervention sur les façades est compliquée et trop hétéroclite. Traitée comme un corps étranger, la façade de l'extension accentue le sentiment de collage des façades où le bois, le béton et le métal cohabitent difficilement. Si elle est louable du point de vue du développement durable, la volonté de maintenir la façade existante est questionnable dans la mesure où elle n'a pas de relation avec la structure du bâtiment et sa typologie. Elle entrave la relation des espaces du rez-de-chaussée avec les préaux. De faible qualité, la conservation de la modénature de la façade existante sur la partie sportive, est encore plus contestable. L'organisation intérieure est simple, mais manque de qualité dans les espaces de distribution, particulièrement au niveau de la jonction avec l'extension dans les étages, où le corridor se termine en cul-de-sac sans bénéficier de lumière naturelle. Bordé par les sanitaires, le hall central de distribution est austère et peu accueillant, particulièrement au niveau de l'entrée. Au niveau programmatique, le positionnement de la cuisine de production en sous-sol est très problématique, trop éloigné du restaurant et difficile d'accès. Trop compliqué et exigu, le réfectoire est difficile à aménager.

En conclusion, les choix des architectes concernant l'organisation intérieure du projet et le traitement des façades sont un peu confus, en comparaison avec la simplicité du parti architectural et de ses aménagements extérieurs.



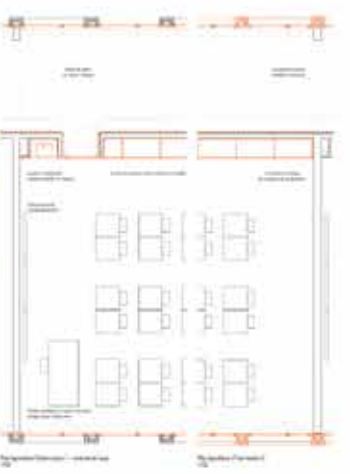
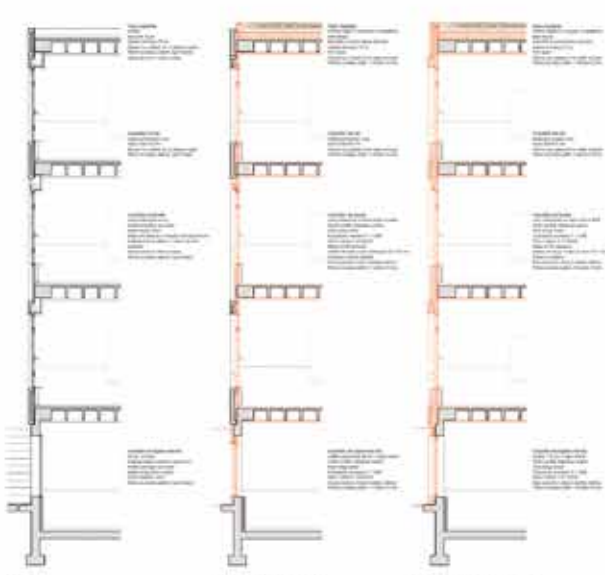
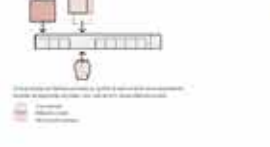
**Contexte**  
L'école Liotard est située dans un quartier résidentiel de la commune de Dumas. Elle est composée de plusieurs bâtiments construits à différentes époques, dont certains sont en état de dégradation avancée. Le projet vise à rénover les parties existantes et à y adjoindre de nouvelles ailes pour répondre aux besoins actuels et futurs de l'établissement. Le terrain est plat, ce qui facilite la conception d'un plan d'extension cohérent. Les infrastructures de transport (bus, voirie) sont bien développées à proximité du site.

**Objectifs**  
Le projet a pour objectifs principaux :  
- Rénover les bâtiments existants pour améliorer leur qualité de construction, leur confort thermique et acoustique, et leur accessibilité.  
- Étendre le volume scolaire pour accueillir un plus grand nombre d'élèves.  
- Créer de nouveaux espaces extérieurs (jardins, cour) pour favoriser le bien-être et l'écologie.  
- Intégrer des équipements modernes (salle informatique, salle de sport, etc.) adaptés aux programmes éducatifs actuels.

**Programme**  
Le programme de l'école comprend :  
- Une cour d'école principale.  
- Une cour de récréation.  
- Une cour de sport.  
- Une salle informatique.  
- Une salle de sport.  
- Une salle de musique.  
- Une salle de danse.  
- Une salle de réunion.  
- Une salle de conseil.  
- Une salle de stockage.

**Choix de l'extension**  
Le choix de l'extension a été déterminé en fonction de plusieurs critères :  
- La disponibilité du terrain.  
- La possibilité d'intégrer l'extension dans le tissu urbain existant.  
- La nécessité de créer de nouveaux espaces extérieurs.  
- La volonté de maintenir une certaine continuité architecturale entre l'ancien et le nouveau.

**Choix de l'extension**  
Le choix de l'extension a été déterminé en fonction de plusieurs critères :  
- La disponibilité du terrain.  
- La possibilité d'intégrer l'extension dans le tissu urbain existant.  
- La nécessité de créer de nouveaux espaces extérieurs.  
- La volonté de maintenir une certaine continuité architecturale entre l'ancien et le nouveau.



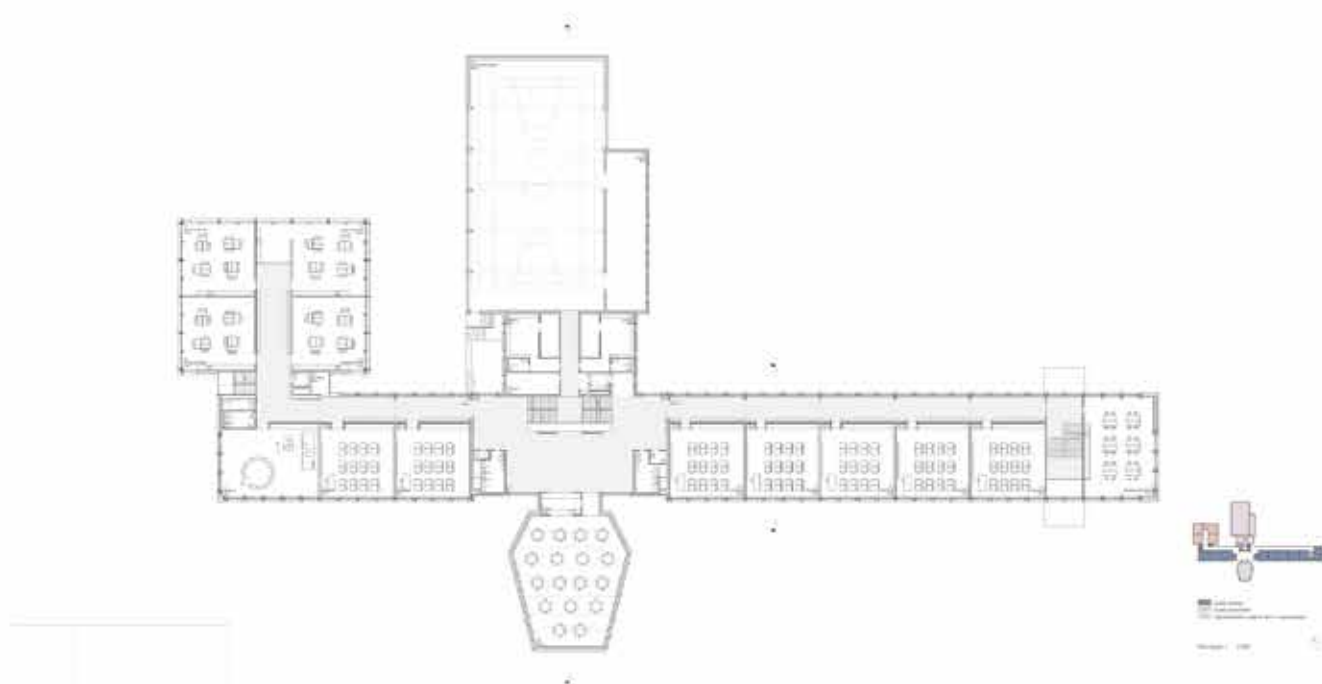
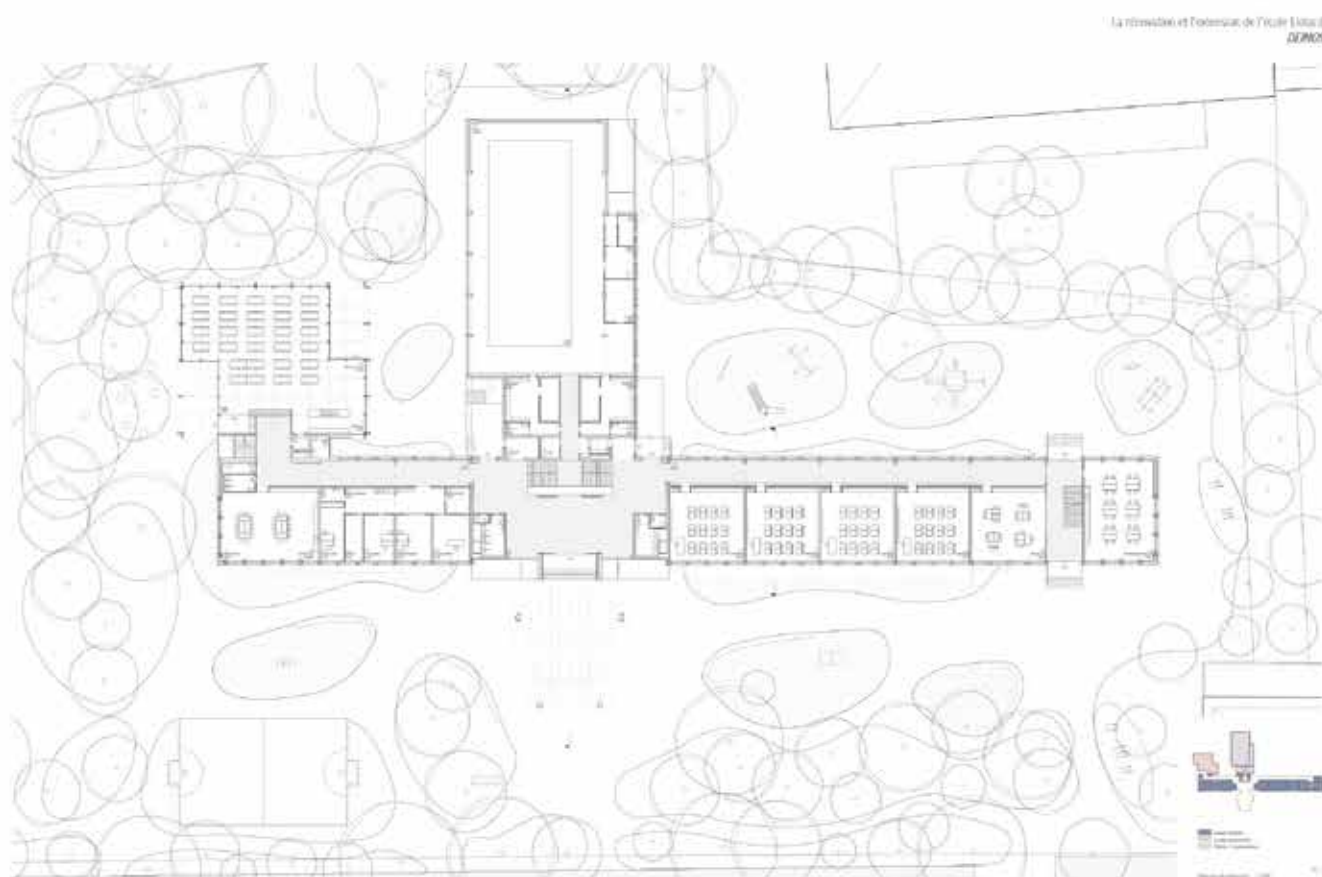
**Conclusion**  
Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard est un projet ambitieux qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés (maire, conseil municipal, architecte, etc.).

**Conclusion**  
Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard est un projet ambitieux qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés (maire, conseil municipal, architecte, etc.).

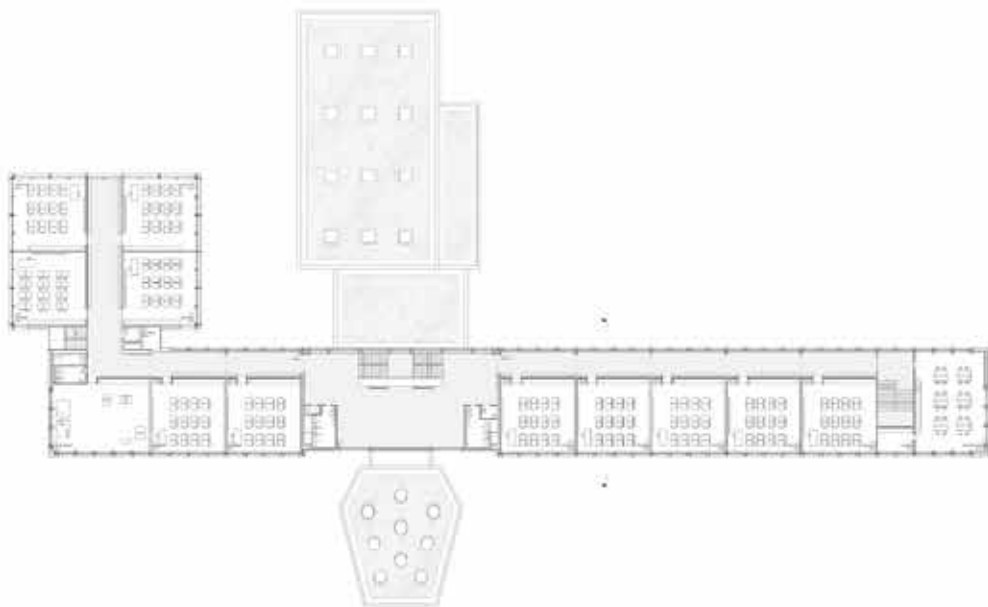
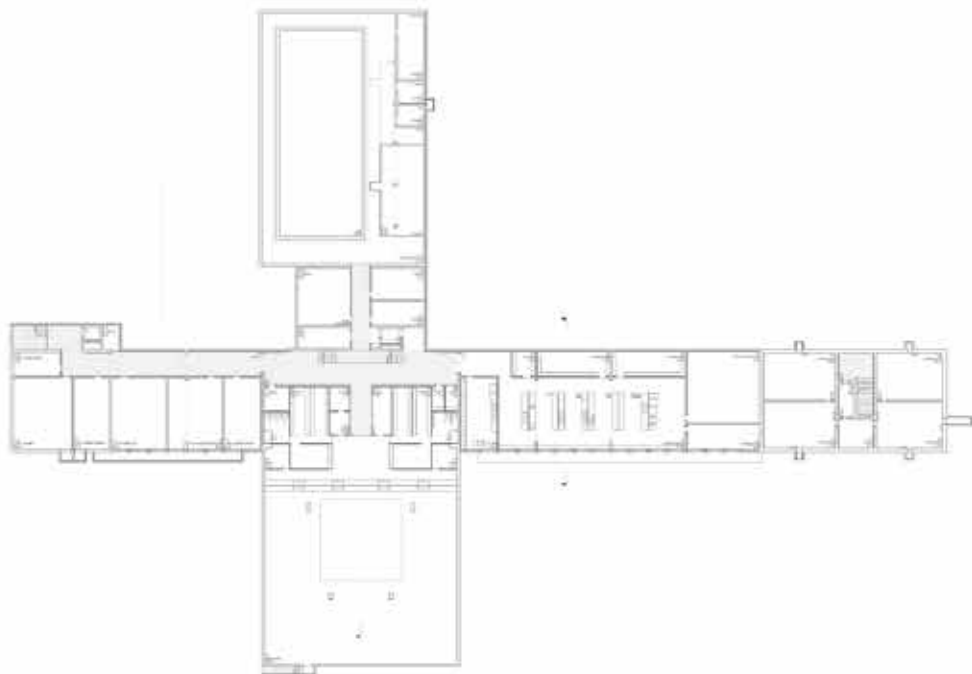
**Conclusion**  
Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard est un projet ambitieux qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés (maire, conseil municipal, architecte, etc.).

**Conclusion**  
Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard est un projet ambitieux qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés (maire, conseil municipal, architecte, etc.).

**Conclusion**  
Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard est un projet ambitieux qui vise à améliorer les conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Il nécessite une collaboration étroite entre les différents acteurs concernés (maire, conseil municipal, architecte, etc.).



La rénovation et l'extension de l'école Liotard  
DUMOS



La rénovation et l'extension de l'école Liotard  
DEMOS





Projet n° 01

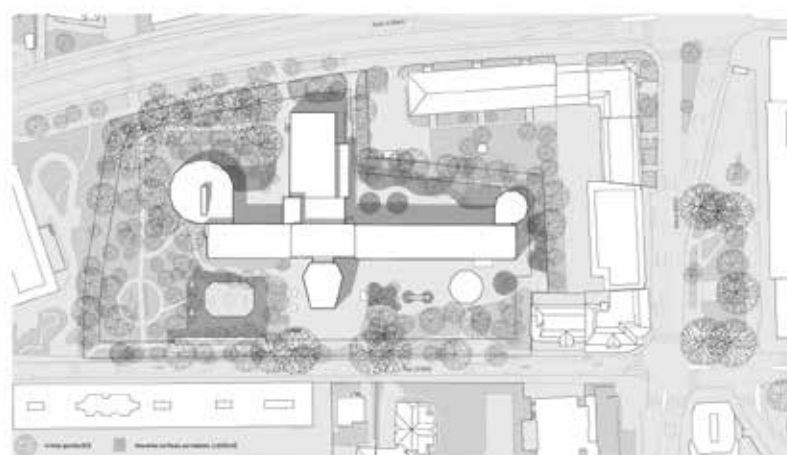
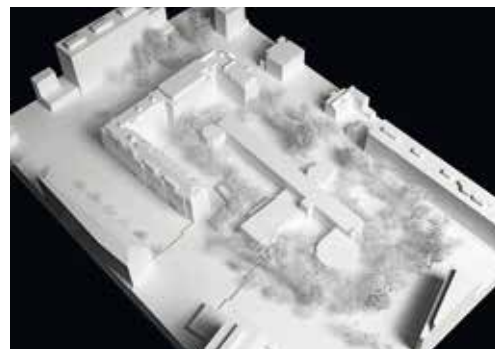
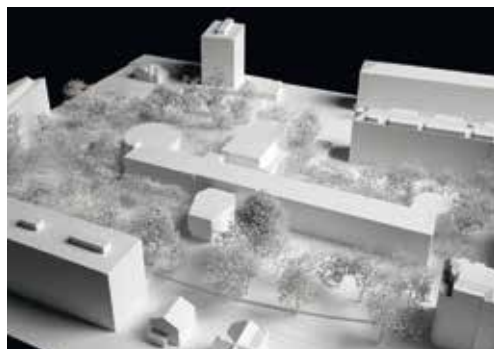
**PONCTUATIONS**

Architectes

**2b architectes / stratégies urbaines concrètes**

Avenue de Beaumont 22A

1012 Lausanne | Suisse

**PONCTUATIONS**

Le Campus de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un site d'exception. Il est situé au cœur de la ville, à l'intersection de l'Avenue de Beaumont et de l'Avenue de la Gare. Le projet de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à créer un espace public de qualité, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans le tissu urbain existant.

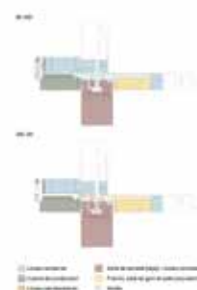
**Le Campus de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne**

Le Campus de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un site d'exception. Il est situé au cœur de la ville, à l'intersection de l'Avenue de Beaumont et de l'Avenue de la Gare. Le projet de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à créer un espace public de qualité, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans le tissu urbain existant.

Le projet de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à créer un espace public de qualité, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans le tissu urbain existant.

Le projet de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à créer un espace public de qualité, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans le tissu urbain existant.

Le projet de l'École de l'Architecture de l'Université de Lausanne est un projet d'urbanisme et d'architecture qui vise à créer un espace public de qualité, à réhabiliter les bâtiments existants et à créer de nouveaux bâtiments qui s'intègrent dans le tissu urbain existant.



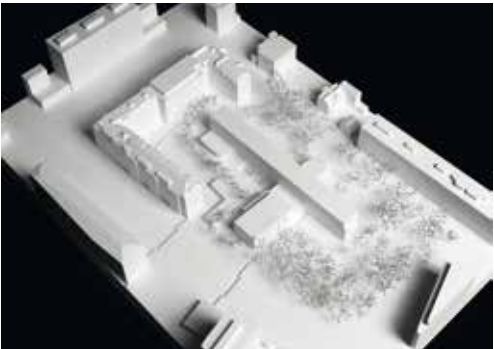
Espace public



Espace public

Espace public

Projet n° 04  
**Objectif Lune**  
Architectes  
**bauzeit architekten**  
Falkenstrasse 17  
2502 Bienne | Suisse



Rénovation et extension de l'école Liotard

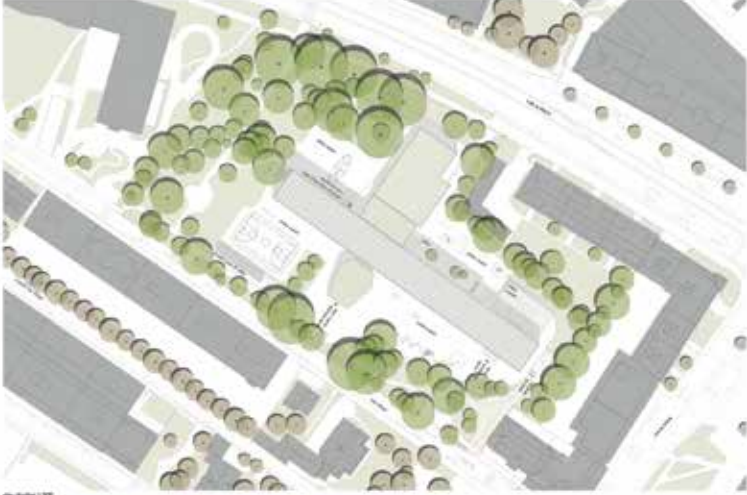


Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard se situe dans le quartier de la gare, à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue de la Gare. Le projet consiste à rénover l'ancien bâtiment de l'école et à y ajouter une extension moderne. Le projet est financé par la commune de Bienne et le canton de Bienne.



Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard se situe dans le quartier de la gare, à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue de la Gare. Le projet consiste à rénover l'ancien bâtiment de l'école et à y ajouter une extension moderne. Le projet est financé par la commune de Bienne et le canton de Bienne.

Objectif Lune 1



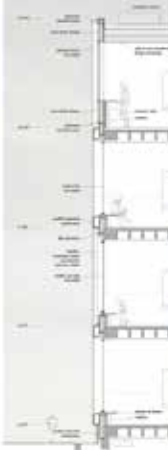
plan d'ensemble 1:500



la façade principale



la façade principale de l'école



section de l'école 1:50

PROJET

L'école Liotard est un bâtiment de 1960, qui a été construit pour accueillir les élèves de la commune de Bienne. Le bâtiment est composé de deux parties, une ancienne école et une extension moderne. Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard consiste à rénover l'ancien bâtiment et à y ajouter une extension moderne. Le projet est financé par la commune de Bienne et le canton de Bienne.

Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard se situe dans le quartier de la gare, à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue de la Gare. Le projet consiste à rénover l'ancien bâtiment de l'école et à y ajouter une extension moderne. Le projet est financé par la commune de Bienne et le canton de Bienne.

Le projet de rénovation et d'extension de l'école Liotard se situe dans le quartier de la gare, à l'intersection de la rue de la Gare et de la rue de la Gare. Le projet consiste à rénover l'ancien bâtiment de l'école et à y ajouter une extension moderne. Le projet est financé par la commune de Bienne et le canton de Bienne.



la salle à manger

Projet n° 05

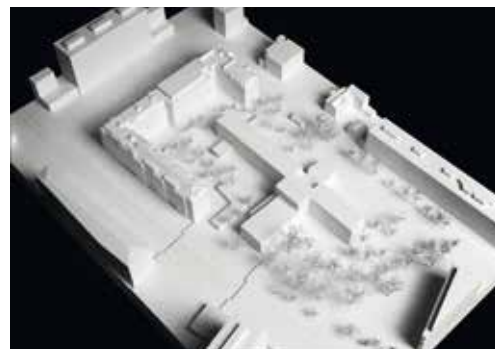
**HORTUS**

Architectes

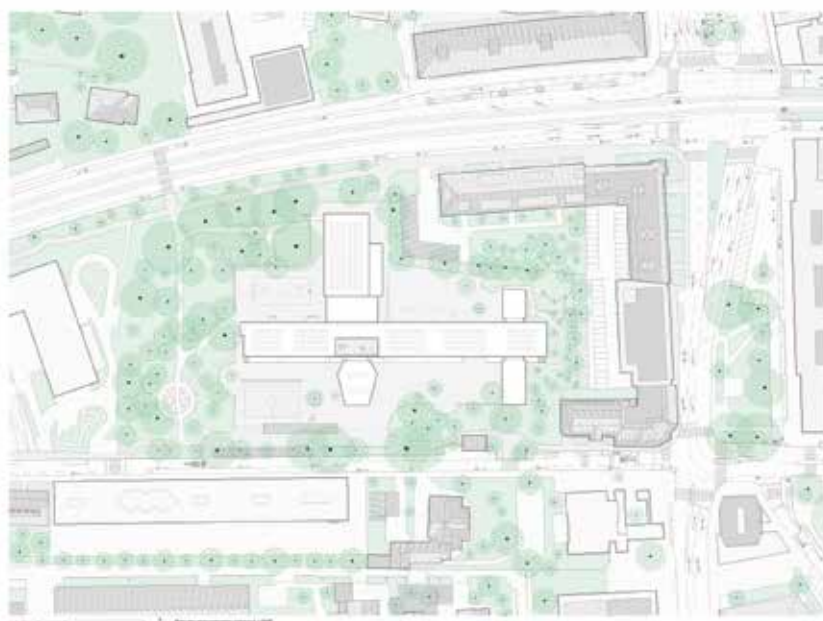
**matador + xmade**

Südquaistrasse 14

4057 Bâle | Suisse



## CONCOURS : RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD



## LA SITUATION EXISTANTE

Le terrain, situé entre deux rues, est une parcelle rectangulaire de dimensions modestes. Le terrain est actuellement occupé par un terrain vague, avec quelques arbres et des constructions existantes.

## Étude de l'existant - plan de situation



## Étude de l'existant - plan de situation



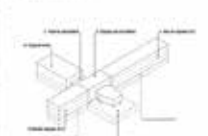
## Étude de l'existant - plan de situation



## L'ÉCOLE LIOTARD

L'école Liotard est une école maternelle et primaire, construite en 1960. Elle est située dans un quartier résidentiel, avec des bâtiments anciens et des espaces verts.

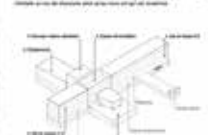
## L'ÉCOLE LIOTARD



## LE PROJET

Le projet consiste en la rénovation et l'extension de l'école Liotard. L'objectif est de créer un espace éducatif moderne, ouvert et accueillant, qui s'intègre harmonieusement dans le quartier.

## L'ÉCOLE LIOTARD



## Projet n° 06

## OUR DIR

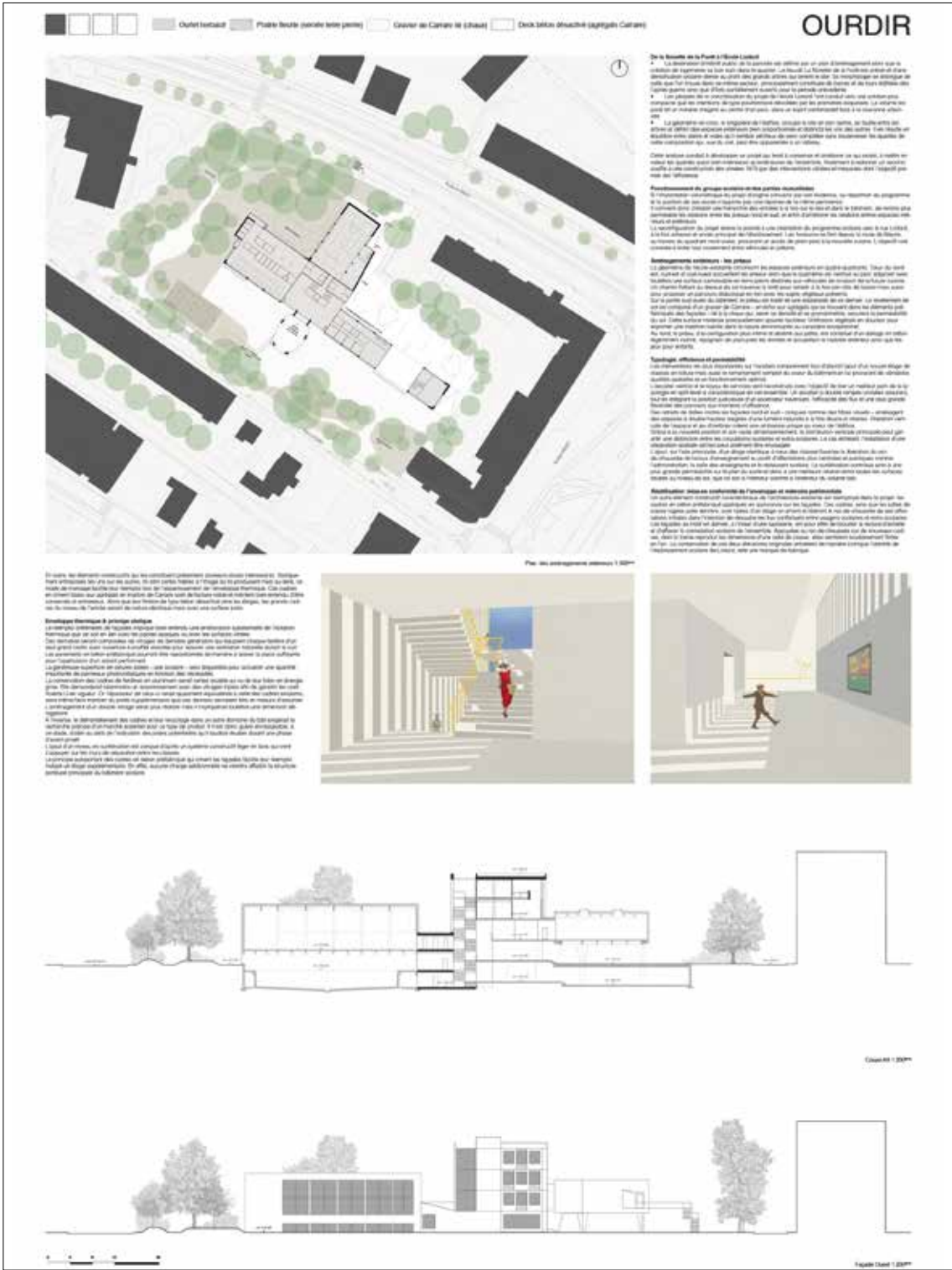
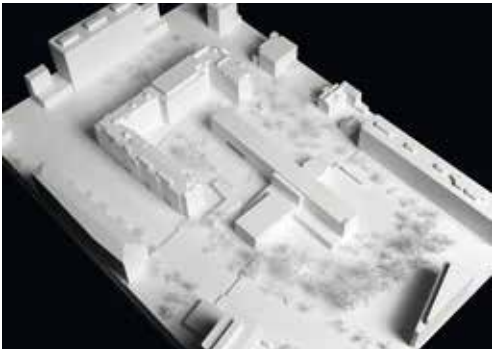
Architectes

**atelier d'architecture Böcklin****Maeder Cloutier + Burrus**

**Nussbaumer architectes Sàrl**

Rue de la Scie 4

1207 Genève | Suisse



## Projet n° 07

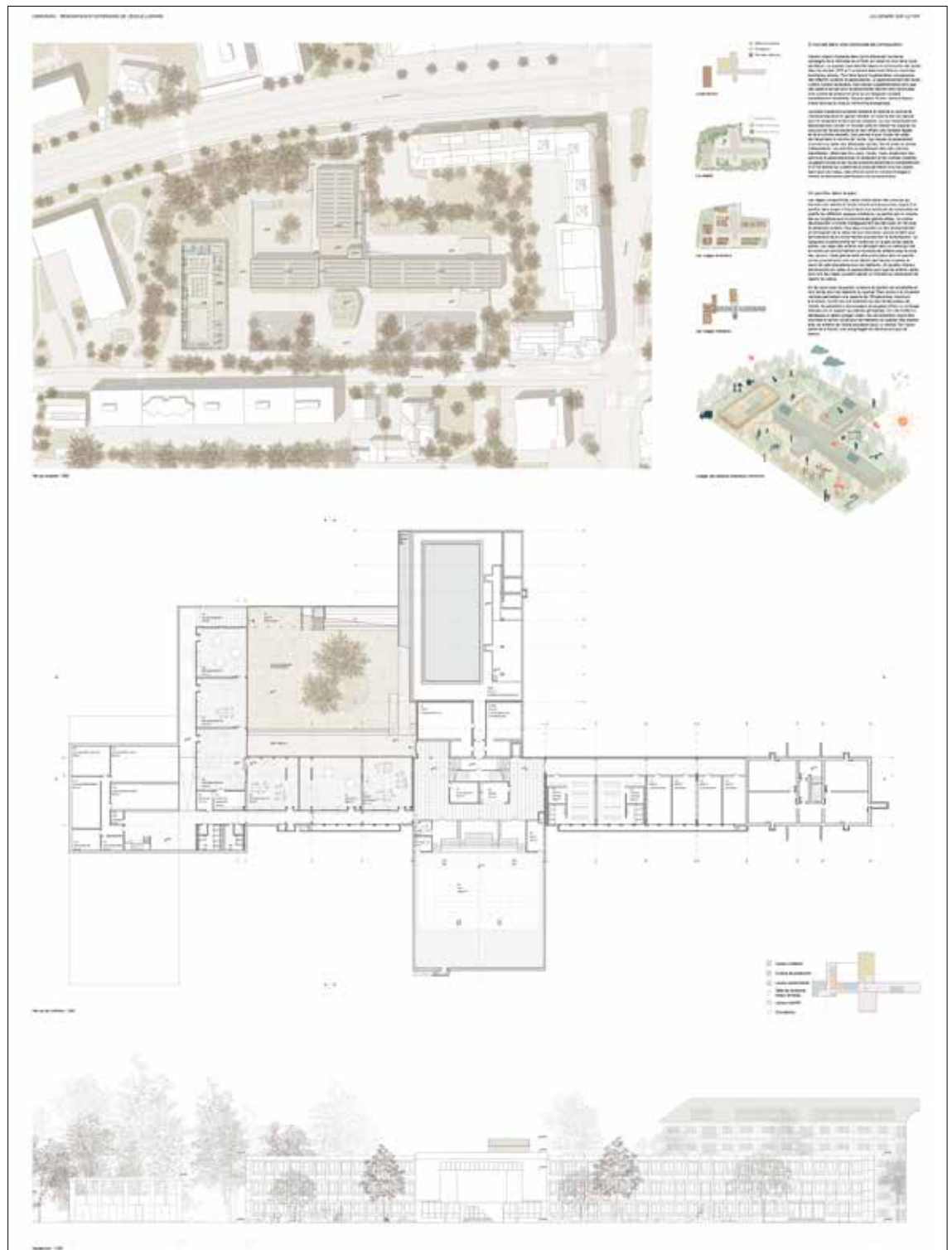
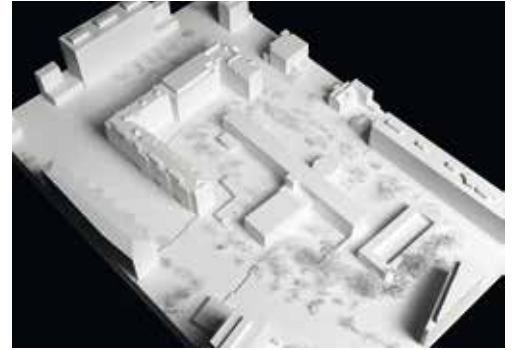
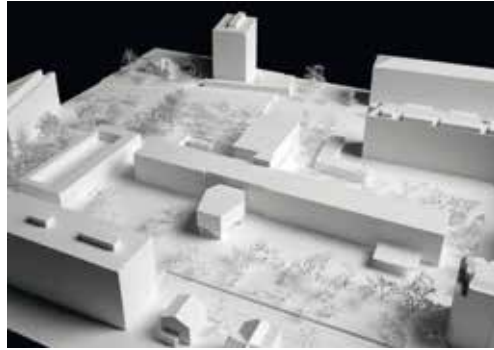
## LE LIOTARD SUR LE TOIT

Architectes

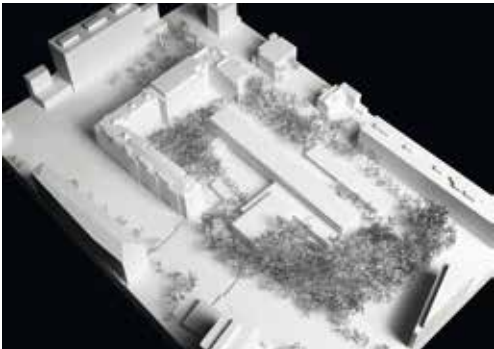
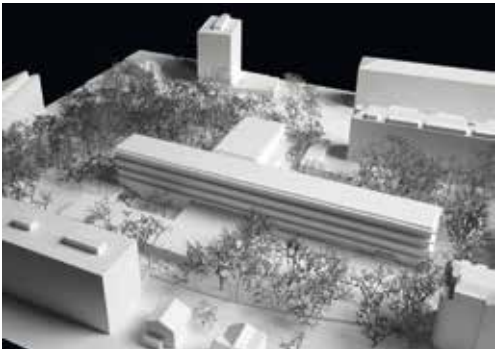
**FAZ ARCHITECTES**

Rue du Jura 32

1201 Genève | Suisse



Projet n° 08  
**SHERWOOD**  
Architectes  
**bunq SA + David Reffo**  
architecte Sàrl  
Rue Saint-Jean 32  
1260 Nyon | Suisse



Projet n° 10

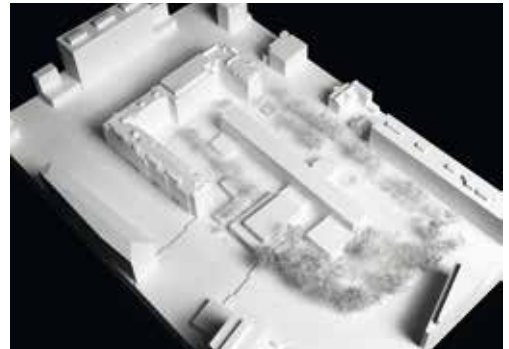
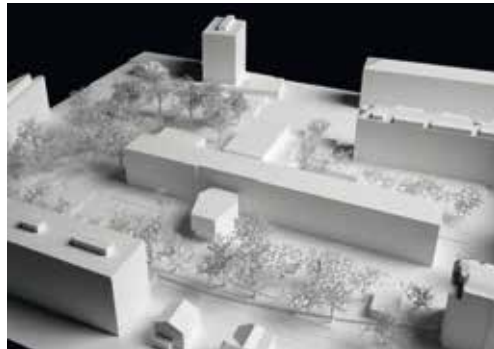
**BELLE CHOCOLATIÈRE**

Architectes

**RAPIN SAIZ ARCHITECTES**

Rue des Bosquets 18B

1800 Vevey | Suisse



Elevé existant de l'école et l'ajout de la Belle Chocolatière

**EXTENSION ET RENOVATION DE L'ÉCOLE LIOTARD** Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile.

**RENOUVELLEMENT** L'extension a été conçue par le bureau d'architecture Rapin Saiz Architectes. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile.

**RENOUVELLEMENT** L'extension a été conçue par le bureau d'architecture Rapin Saiz Architectes. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile.

**RENOUVELLEMENT** L'extension a été conçue par le bureau d'architecture Rapin Saiz Architectes. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile. Le projet a été initié par le conseil municipal de Vevey, qui a décidé de rénover l'école et d'ajouter une nouvelle aile.

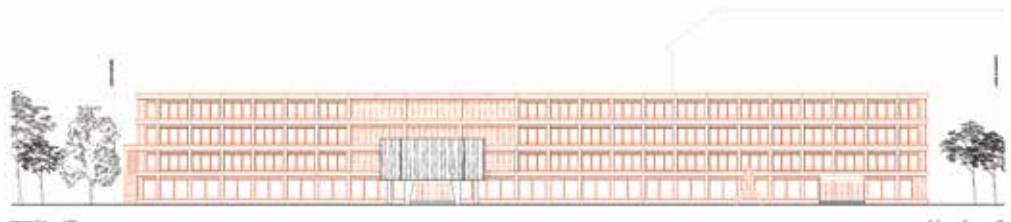
**BELLE CHOCOLATIÈRE**

Schéma des interventions de la Belle Chocolatière



Plan de situation 1:500

Schéma des interventions de la Belle Chocolatière



Elevé de la Belle Chocolatière 1:500

Schéma des interventions de la Belle Chocolatière

## Projet n° 11

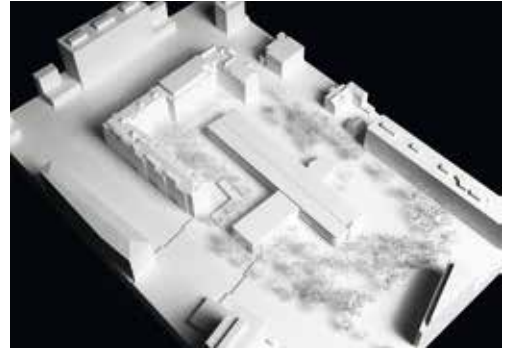
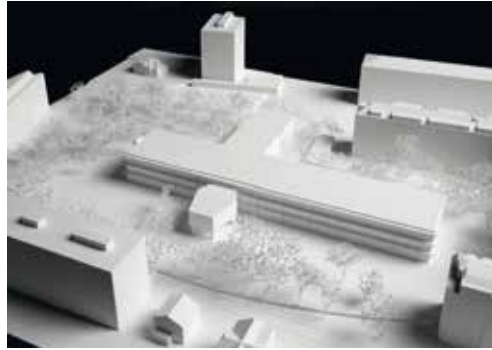
## La liseuse

Architectes

**Sylla Widmann Architectes SA**

Rue des Maraîchers 8

1205 Genève | Suisse



Projet n° 12

**OnePiece**

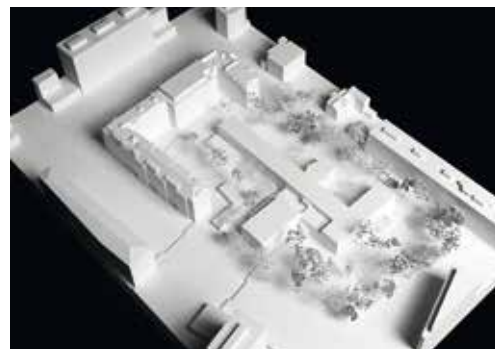
Architectes

**Calanchini Greub**

**Architectes Sàrl**

Rue de Montbrillant 28

1201 Genève | Suisse



# CONCOURS: RENOVATION ET EXTENSION DE L'ÉCOLE LIOTARD

onepiece



Façade sud 1:200

**INTRODUCTION**  
L'École Liotard, située dans le quartier de Montbrillant à Genève, est un établissement scolaire qui a subi une importante rénovation et extension. Le projet vise à moderniser les infrastructures, améliorer les conditions de travail et d'apprentissage, et intégrer des espaces verts et de détente. Le concours a permis de sélectionner une équipe d'architectes capable de répondre à ces défis et de proposer une solution innovante et durable.

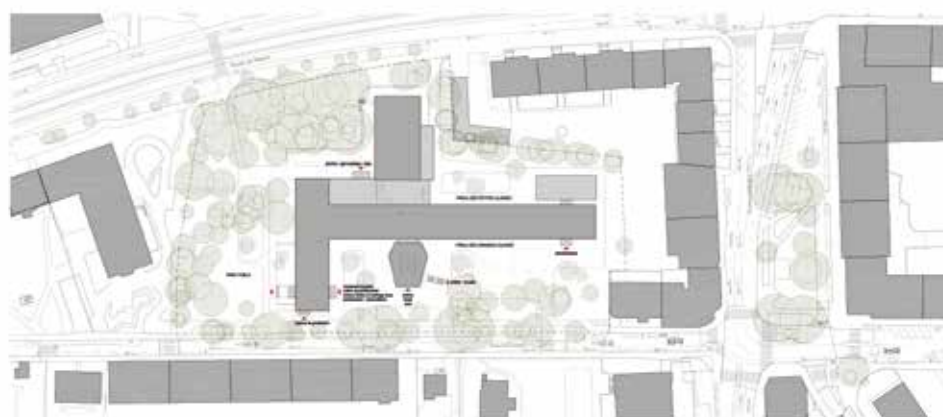
**OBJECTIFS**  
Le projet a pour objectifs principaux de :  
- Moderniser les infrastructures existantes.  
- Améliorer les conditions de travail et d'apprentissage.  
- Intégrer des espaces verts et de détente.  
- Respecter les principes de durabilité et d'écologie.

**DESCRIPTION DU PROJET**  
Le projet consiste en la rénovation et l'extension de l'École Liotard. Les travaux comprennent :  
- La rénovation des locaux existants.  
- L'extension de la surface bâtie.  
- La création de nouveaux espaces verts et de détente.  
- L'installation de nouvelles équipements et mobilier.

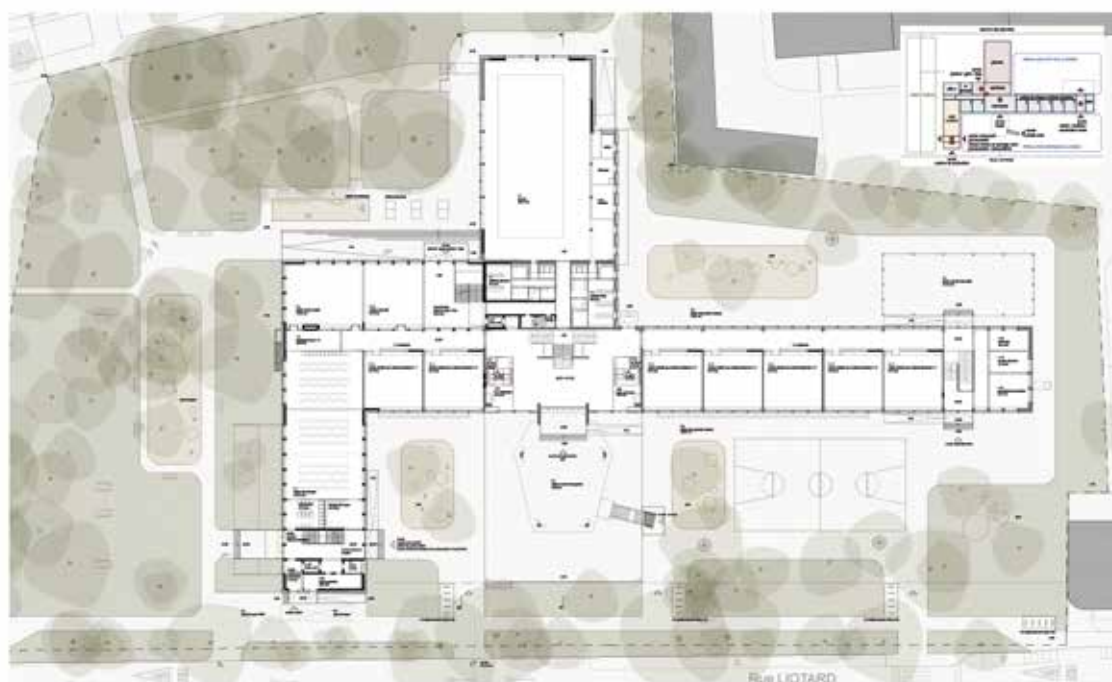
**BUDGET**  
Le budget total du projet est de 10 millions de francs suisses.

**CALENDRIER**  
Le projet est prévu pour débuter en 2023 et se terminer en 2025.

**CONTACT**  
Calanchini Greub Architectes Sàrl  
Rue de Montbrillant 28  
1201 Genève  
Tél : 022 733 11 11  
Email : info@calanchini-greub.ch



Plan de situation 1:500

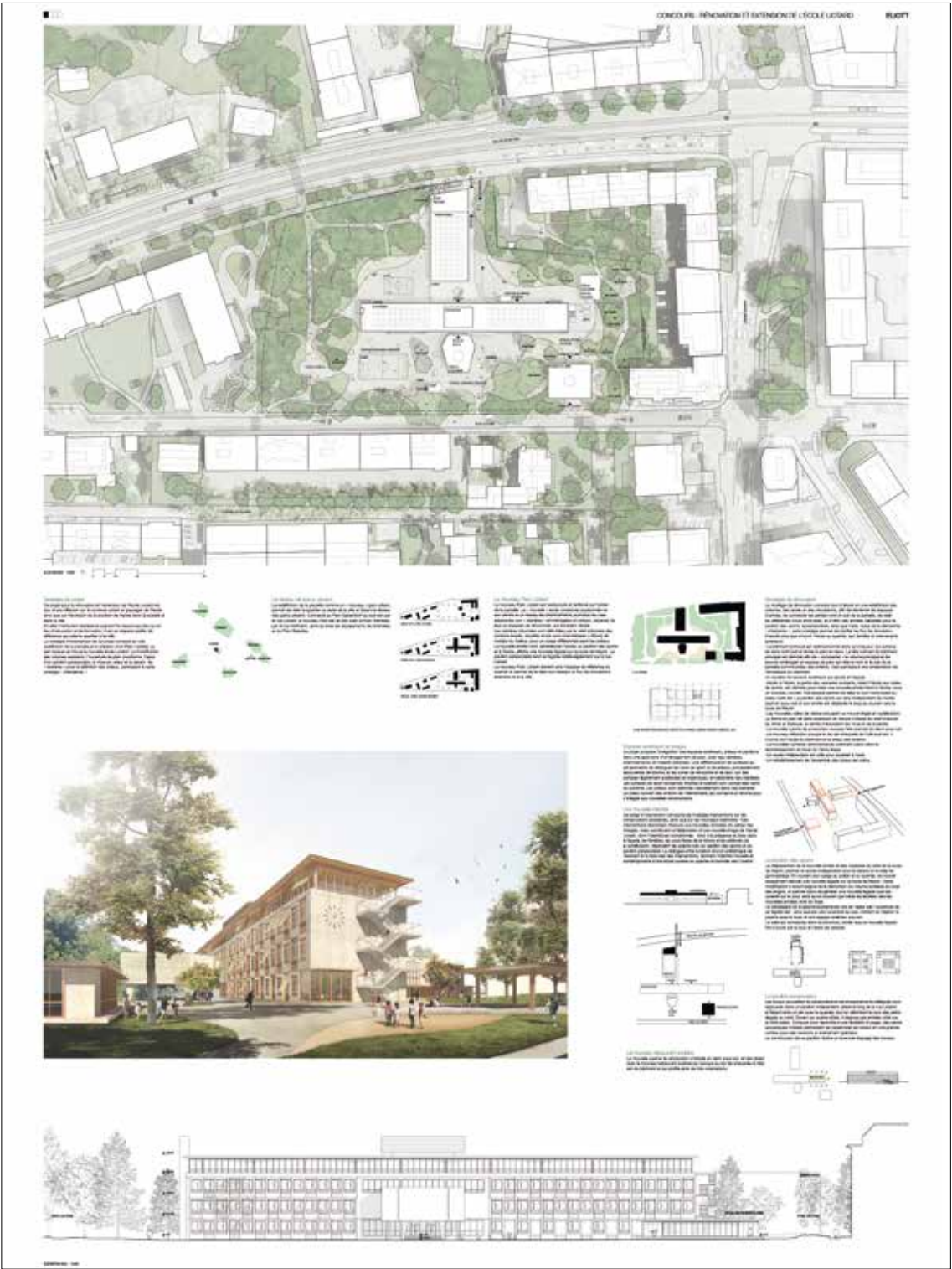
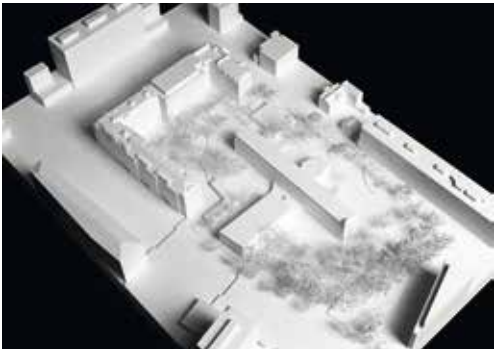
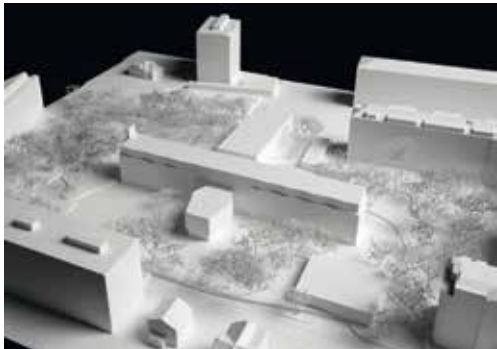


Plan du rez-de-chaussée 1:200

■ 1:20

Rue LIOTARD

Projet n° 15  
**ELIOTT**  
Architectes  
**LOCALARCHITECTURE**  
Côtes-de-Montbenon 6  
1003 Lausanne | Suisse





Editeur  
Ville de Genève  
Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité

Graphisme  
forchic | Virginie Fürst

Impression et reliure  
Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), Genève

Nombre d'exemplaires  
300

Crédits photographiques  
Couverture | Nicole Zermatten | Ville de Genève  
Maquettes | Didier Jordan, Amadeus Kapp, Nicole Zermatten | Ville de Genève  
Pages 2–3 | Christian Dupraz architecte  
Plan de situation | source SITG/SEMO



